Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270415
Centre d'intérêt: 53

Baril, Jean-Marc.

Recherche d'inventaire sur le programme de formation du citoyen / Jean-Marc Baril ; [pour le] SE[e], DGEA. -- [Québec] : Direction générale de l'éducation des adultes, 1976.
89, [27] f. ; 28 cm.

"Programme de subventions de la DGEA pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire".

Cote Dewey: 374.0143'09714'8252d Cote LC: LC/5254.2/.03

Descripteur(s): *Education populaire *Citoyen *Subvention gouvernementale *Programme de formation *Evaluation de programmes *Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: *Organisme volontaire d'éducation populaire *OVEP *Formation du citoyen

---

Second document d'un projet d'inventaire qui visait la cueillette rapide d'informations afin de réorienter l'ensemble du programme de formation du citoyen. Ce document porte sur le programme de subvention aux OVEP (Organismes volontaires d'éducation populaire). La première partie vise à décrire le programme dans ses objectifs, ses moyens et son fonctionnement; la deuxième partie constitue une analyse statistique des informations disponibles sur les projets et les organismes.

On peut noter quelques observations qui ressortent de l'évaluation faite par le Comité de révision du programme: 1. le programme de subventions est un programme à conflit et il se politise; 2. les mécanismes de participation avancés dans le passé se sont avérés inadéquats; 3. il faut baser la gestion du programme sur la valeur des projets éducatifs et non sur les organismes; 4. la performance administrative du Ministère doit être améliorée pour dégager les fonds nécessaires; 5. il faut laisser aux régions qui le veulent le soin de s'autogérer; 6. le programme doit être maintenu dans ses grands principes et même davantage développé.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 3270415

D.G.E.A. : Recherche d'inventaire sur le programme de formation du citoyen

"Programme de subventions de la DGEA pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire".

Jean-Marc Baril
SEP - DGEA
Le 29 mars 1976.

E D U Q 8270415

D.G.E.A.: Recherche d'inventaire sur le programme

de formation du citoyen

"Programme de subventions de la DGEA pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire".

Jean-Marc Baril
SEP - DGEA
Le 29 mars 1976.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	i
1.0 Définition générale du programme	1
1.1 Intention générale	1
1.2 Intention spécifique	1
1.3 Moyens	1
1.4 Objectifs éducatifs privilégiés	2
1.5 Conditions générales de réalisation des objectifs éducatifs	2
1.6 Priorités d'allocation des ressources	3
1.7 Modifications apportées par le programme 1975-76 . .	3
2.0 Historique de développement	4
3.0 Structure de gestion du programme	5
3.1 Statut administratif	5
3.2 Personnel de gestion au niveau de la DGEA	6
3.3 Personnel de gestion au niveau des OVEP	6

Page

3.4 Personnel d'opération au niveau des projets 7

3.5 Modalités de gestion et de fonctionnement 7

4.0 Budget 24

4.1 Evolution des budgets depuis 1966 24

4.2 Etat des budgets pour 1974-75 et 1975-76 par rapport à la demande 24

5.0 Description des activités exercées par les OVEP dans le cadre du programme 30

5.1 La répartition des projets sur le territoire du Québec 31

5.2 La répartition des projets selon le thème du projet 39

5.3 La répartition des projets par famille de thèmes selon la région administrative 43

5.4 La répartition des projets par région administrative et selon la famille de thèmes 58

5.5 La répartition des projets selon le niveau d'intervention 68

5.6 Nombre de projets selon le nombre de participants 71

5.7 Nombre de projets selon le nombre d'heures 72

Page

5.8 Nombre de projets selon le nombre de groupes de travail 73

5.9 Coût des projets 74

5.10 Projets et organismes 76

6.0 Modalités d'évaluation du programme 83

6.1 Evaluation du programme par la DGEA 83

6.2 Modalités d'évaluation par les OVEP de leurs activités 84

7.0 Modalités de collaboration avec d'autres programmes ou services 86

8.0 Problèmes de développement identifiés 87

INTRODUCTION

Ce rapport constitue le deuxième document de recherche publié dans le cadre du "projet de recherche d'inventaire sur les éléments du programme de formation du citoyen"(1).

Dans le cadre du projet de recherche d'inventaire, il avait été convenu d'amorcer la recherche sur les éléments du programme de formation du citoyen dépendant directement de la DGEA. Les autres éléments du programme de recherche auraient nécessité pour leur réalisation un mandat ministériel (Radio-Québec, Teluq) ou interministériel (programmes d'autres ministères, programmes fédéraux par exemple).

A l'intérieur du programme de recherche sur les éléments internes à la DGEA deux éléments ont été réalisés à date soit, comme nous le signalions plus haut, l'éducation populaire dans les CSR et le programme de subventions aux OVEP. Il reste à réaliser une étude sur les SEAPAC, sur Multi-Média, sur certains aspects de la formation générale ou du GAPS. Avant d'indiquer toutefois comment pourraient se réaliser ces recherches il faut revenir sur la façon dont ont été effectuées les deux recherches réalisées à date et par le fait même revenir aux intentions initiales du projet d'inventaire.

---

(1) Le premier document de recherche a été rédigé par Y. Laviolette et portait sur l'éducation populaire dans les CSR.

Le projet d'inventaire visait à fixer rapidement les informations disponibles à propos de chacun des programmes. On ne peut certes dire que l'objectif de rapidité ait été atteint ni non plus que l'ensemble soit couvert. Pour expliquer ce retard, il faut souligner la complexité des objets[1] et le peu d'informations immédiatement disponibles sur les objets de la recherche. Il a souvent fallu improviser si ce n'est fabriquer de toute pièce l'information. A cela, il faut ajouter le degré soutenu d'application temporelle à du travail de recherche sur ces objets. De sorte qu'il m'apparaît bien évident que le domaine de la formation du citoyen est beaucoup trop complexe pour aboutir rapidement à un inventaire complet avec les moyens de recherche dont dispose la DGEA et surtout par la stratégie proposée dans le projet de recherche d'inventaire.

En effet, le projet d'inventaire visait la cueillette rapide d'informations visant à réorienter l'ensemble du programme du citoyen en privilégiant une démarche basée sur le travail de chercheurs. Cette démarche de travail a donné les résultats que l'on sait et s'il est possible d'accélérer davantage le travail de recherche à l'intérieur de cette stratégie d'approche je doute cependant que le rendement marginal qui en sera tiré nous permette l'atteinte rapide de l'objectif justifiant l'inventaire soit la réorientation du programme de formation du citoyen.

---

(1) Nous n'avons pas oublié que nous n'étions pas les seuls à être "embêtés" par le programme de formation du citoyen.

Dans le cadre du projet d'inventaire, le chercheur devait localiser et souvent fabriquer l'information statistique sur le programme. En plus, il devait voir à ce que les objectifs de chacun des éléments du programme, les moyens de réalisation, la définition des services offerts, les approches pédagogiques soient suffisamment définis pour présenter une image cohérente du programme en question. La responsabilité de ces clarifications n'est pas toujours (et même c'est plutôt rarement) réduite à mettre sur papier du verbal. Il faut souvent expliciter, produire une rationalité formelle rendant compte de la rationalité informelle. Ce genre de travail peut être trop lourd pour une seule personne dans des délais normaux de production. A l'inverse, et je puis en témoigner par l'expérience que j'ai vécue en participant aux travaux du Comité de révision des OVEP, un chercheur peut devenir plus utile à l'intérieur d'un comité responsable de l'évaluation d'un programme. Il peut alors se spécialiser dans des travaux de cueillette d'informations dans un premier temps et dans un deuxième temps il peut assumer la responsabilité de communiquer (de façon écrite généralement) les résultats des travaux du comité. Le présent rapport ne fait pas état d'une telle démarche mais il aurait pu le faire.

Ce qui m'amène à conclure que la poursuite de la mise à jour du programme de formation du citoyen devrait se poursuivre sur la base principale de travaux de comité auxquels peuvent être adjoints à l'occasion des chercheurs. Cette approche est d'ailleurs en bonne voie:

- le Comité de révision du programme de subventions achève ses travaux

- le Comité sur l'éducation populaire dans les CSR amorcera bientôt ses travaux

- le Comité d'animation du milieu dans les Seapac est en cours de travaux

- pour Multi-Média, l'ensemble de la structure est actuellement à se réorienter

- enfin, facteur non négligeable, le Comité de Régie a formé un comité visant à repenser l'ensemble de la formation du citoyen pour en arriver à une intégration prochaine.

Il reste alors à trouver une façon d'amorcer la réflexion sur la formation générale dans le cadre de la formation du citoyen et à mettre à jour (si ce n'est déjà fait) les activités du CAPS. Dans ces domaines, un travail d'information est à faire mais il me semble que dans les deux cas il y a également une révision à effectuer soit pour consolider ou réorienter.

Enfin pour conclure, revenons au présent document. Il est en deux parties fondamentales: une première partie vise à décrire le programme dans ses objectifs, ses moyens et son fonctionnement; une deuxième partie vise à décrire le programme à partir d'une analyse statisti-

que des informations disponibles sur les projets et les organismes. J'ai ajouté en annexe quelques documents pertinents aux propos exposés.

L'objectif fondamental du document était évidemment de présenter une information objective mais j'ai voulu aussi rendre compte de la grande valeur d'un tel programme et de son franc succès malgré toutes les difficultés qu'il rencontre. J'espère y avoir réussi.

1.0 Définition générale du programme[1]

1.1 Intention générale:

Programme ayant pour objectif d'aider les associations et groupements volontaires d'éducation populaire à remplir plus efficacement leur rôle dans ce domaine auprès de la population du Québec.

1.2 Intention spécifique:

Articuler une stratégie de développement général de l'éducation populaire au Québec axée à la fois sur les réseaux institutionnels dépendant directement du MEQ mais également sur des réseaux extra-institutionnels et indépendants du MEQ jugés particulièrement habilités à poursuivre certains objectifs d'éducation populaire.

1.3 Moyens:

1.3.1 Par le financement d'activités éducatives conduites par des associations volontaires d'éducation populaire orientées vers l'accomplissement de certains objectifs d'éducation populaire.

---

(1) Sources: les remarques qui suivent sont souvent textuellement une reprise des propos tenus dans le B.O.M.E. suppl. 28 mars 1974 intitulé "Programme de subventions de la DGEA pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire".

1.3.2 Par l'offre d'aide technique aux associations et groupements volontaires pour la présentation des demandes de subventions. Cette aide technique est offerte par des personnes-ressources des réseaux institutionnels dépendant du MEQ (Seapac, Multi-Média, responsables de l'éducation populaire dans les CSR).

Cette aide technique peut également s'étendre à la période de réalisation des projets subventionnés.

1.4 Objectifs éducatifs privilégiés:

Le programme de subventions supporte financièrement les associations et groupements volontaires offrant aux citoyens (membres ou clientèles visés) les activités suivantes:

1.4.1 Favoriser chez les citoyens l'acquisition de connaissances, d'habiletés, de comportements en vue de les rendre aptes à participer dans la société.

1.4.2 Habiliter les citoyens à prendre en charge le développement de leur milieu.

1.5 Conditions générales de réalisation des objectifs éducatifs:

1.5.1 Assurer un niveau minimum d'information sur les diverses réalités sociales, politiques, économiques.

1.5.2 Développer la dimension communautaire ou collective de la réalité sur laquelle porte l'apprentissage.

1.5.3 Favoriser les apprentissages de formation susceptibles de rendre les citoyens capables d'oeuvrer efficacement dans les diverses associations ou groupes d'intérêts existants sinon de former eux-mêmes ces associations ou groupes d'intérêts.

1.5.4 Favoriser la prise en charge par les citoyens de leur développement en éducation populaire.

1.6. Priorité d'allocation des ressources:

Compte tenu de la rareté des ressources financières par rapport aux besoins il est entendu que les subventions seront attribuées en priorité pour les activités éducatives conduites par les organismes les moins bien nantis.

1.7 Modifications apportées par le programme 1975-76:

Dans sa version 1975-76, le programme de subventions ne modifie pas les objectifs et la définition générale sauf que la priorité aux projets des organismes moins bien nantis n'est plus mentionnée[1].

---

(1) Programme de subventions de la DGEA pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire, 12 juin 1975.

2.0 Historique de développement

La DGEA contribue au financement d'activités éducatives conduites par des organismes populaires depuis 1966. A la suite toutefois d'un mémoire soumis au ministère de l'Education par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) concernant le financement des organismes d'éducation populaire, la DGEA mandatait en octobre 1972 un groupe de travail en éducation populaire (GETEP) pour proposer un nouveau programme de subventions aux organismes volontaires oeuvrant en éducation populaire. Ce groupe de travail remit son rapport en août 1973[1] et proposa par la suite un programme de subventions lequel fut substantiellement entériné par la DGEA pour conduire en mars 1974 à la version du programme qui est actuellement en vigueur sauf pour quelques modifications apportées en 1975-76.

---

(1) Pour une politique de financement de certains organismes d'éducation populaire à la DGEA, 1er août 1973, DGEA-SEP, Rapport GETEP.

3.0 Structure de gestion du programme

3.1 Statut administratif:

3.1.1 Programme du ministère de l'Education du Québec.

3.1.2 Programme administré par la DGEA[1].

3.1.3 Rattaché au Service de l'organisation des enseignements (SOE).

3.1.4 Secteur de la formation socioculturelle.

3.1.5 Echelle des responsabilités:

3.1.5.1 Un professionnel affecté à temps plein à la gestion quotidienne du programme (Laurent Denis). Celui-ci a la charge de recevoir les projets, vérifier s'ils sont conformes aux normes prescrites dans le programme, à juger de l'admissibilité et à recommander un engagement financier; en retour de réalisation il a à vérifier la conformité des réclamations financières aux engagements et débloquer les crédits alloués. De façon générale, il a l'entière responsabilité de la gestion générale du programme, soit la répartition des sommes en cours d'année, l'élaboration de critères de financement, etc.

---

(1) Le programme 1974-75 et la version 1975-76 prévoyaient une formule conjointe d'administration du programme (DGEA - OVEP) par l'intermédiaire d'un comité d'étude des projets (CEP). Cette modalité a plus ou moins fonctionné en 1974-75 et pas du tout en 1975-76. Nous reviendrons là-dessus au moment de parler du modèle de gestion.

3.1.5.2 Son travail est cautionné directement par son directeur de service et à l'occasion par MM. Louis Pelletier ou Lucien Parent lorsque les problèmes à résoudre débordent l'autorité du directeur de service. Il en est ainsi par exemple pour les engagements financiers qui nécessitent la signature du directeur de service et de Lucien Parent et pour tous les cas où le "dossier OVEP" se promène du ministre aux sous-ministres ou à l'extérieur. Dans ce dernier cas l'intervention de MM. Louis Pelletier ou Lucien Parent est requise.

3.2 Personnel de gestion au niveau de la DGEA:

3.2.1 Un professionnel à plein temps: Laurent Denis

3.2.2 Une secrétaire à plein temps et un agent de bureau à plein temps.

3.2.3 A l'occasion M. Laurent Denis a pu bénéficier (en le sollicitant directement) de l'appui circonstanciel de quelques professionnels de la DGEA pour l'assister à propos de certains problèmes critiques.

3.3 Personnel de gestion au niveau des OVEP:

Il n'y a pas moyen d'obtenir de statistiques à ce propos et il est difficile d'imaginer que cela soit possible dans un avenir prochain. Ce qui est certain cependant c'est que chaque organisme doit

indiquer pour chaque projet un répondant de sorte qu'en se fiant aux statistiques des cycles de mars et septembre 1975 il est plausible de dire que bon an, mal an, la DGEA entre, dans le processus de gestion du programme, en relation avec une centaine de répondants responsables des OVEP.

3.4 Personnel d'opération au niveau des projets (professeurs, animateurs, personnes-ressources):

Il n'y a aucune statistique disponible à ce propos. Il n'y a pas de catégories administratives au niveau des formulaires permettant de cerner cette réalité.

3.5 Modalités de gestion et de fonctionnement:

3.5.1 Cycles de présentation, d'acceptation et de réalisation des projets: afin de respecter le rythme des activités des OVEP et pour assurer une distribution équitable des fonds en cours d'année et entre les divers organismes, les programmes 1974-75 et 1975-76 prévoyaient des cycles de présentation et d'acceptation (1974-75) et des cycles de présentation, d'acceptation et de réalisation (1975-76).

3.5.1.1 Cycles de présentation et d'acceptation en 1974-75: 3 cycles

Présentation: janvier, février, mars
Acceptation : avril
Présentation: mai, juin, juillet
Acceptation : août

Présentation: septembre, octobre, novembre

Acceptation : décembre

La réalisation des projets pouvant se faire en 1974-75 tout au long de l'année sans limite de durée une fois le projet accepté.

3.5.1.2 Cycles de présentation, d'acceptation et de réalisation en 1975-76: 3 cycles

Présentation: janvier, février

Acceptation : mars

Réalisation : avril, mai, juin, juillet

Présentation: mai, juin

Acceptation : juillet

Réalisation : août, septembre, octobre, novembre

Présentation: septembre, octobre

Acceptation : novembre

Réalisation : décembre, janvier, février, mars

Cette formule de cycles a été contestée par les organismes. On a invoqué que cela brisait la continuité des projets et que cela créait de l'insécurité pour les organismes dans la planification de leurs activités pour l'ensemble de l'année.

3.5.2 Le Comité d'étude des projets (CEP): le Comité d'étude des projets a été mis sur pied en 1974-75 dans le but d'étudier les projets présentés par les OVEP. Ce Comité devait siéger au terme de chaque période de présentation.

3.5.2.1 Composition du Comité d'étude des projets (CEP): deux représentants de la DGEA nommés par la DGEA; deux représentants des CS nommés par les CS; quatre représentants du milieu nommés par les organismes subventionnés.

3.5.2.2 Rôle du CEP:

- juger de l'admissibilité des projets en fonction des critères d'admissibilité
- recommander à la DGEA le financement des projets admissibles
- recommander à la DGEA des priorités de distribution des fonds, soit en fonction des projets, régions, organismes, etc.

3.5.2.3 Fonctionnement du CEP en 1974-75: le CEP a accepté de jouer un rôle au niveau de l'admissibilité mais en recommandant tous les projets présentés. Il a refusé de se prononcer sur les priorités dans une première année de fonctionnement ne connaissant pas l'état réel de la demande.

3.5.2.4 Rôle du CEP en 1975-76[1]:

- juger de l'admissibilité des projets en fonction des critères d'admissibilité
- recommander à la DGEA le financement des projets admissibles en égard aux priorités qu'il s'est fixées et au budjet global disponible pour chaque cycle
- faire des recommandations sur les besoins exprimés par les organismes et sur les orientations du programme.

Le CEP dans sa version 1975-76 était composé de huit membres dont sept représentants du milieu nommés par les organismes et d'un représentant de la DGEA sans droit de vote.

3.5.2.5 Fonctionnement du CEP en 1975-76: les OVEP ont refusé le mandat tel qu'exprimé dans le programme 1975-76. Tout en reconnaissant la possibilité pour le CEP de juger de l'admissibilité des projets ils refusent de confier à leurs représentants le mandat d'établir des priorités sur la base des budgets. Cette responsabilité relève à leurs yeux de la DGEA et toute participation des OVEP à ce niveau

---

(1) Voir à ce propos Programme de subventions de la Direction générale de l'éducation des adultes pour les activités éducatives conduites par les associations et groupements volontaires voués à l'éducation populaire, 9 août 1975, notamment pp. 2 et 55.

aurait pour effet de diviser les groupes. Face à cette réaction des OVEP, la DGEA a préféré assumer seule l'entière administration du programme. En conséquence, le CEP n'a pas fonctionné en 1975-76 et Laurent Denis a assumé seul la gestion administrative du programme.

3.5.3 Cheminement administratif des projets:

3.5.3.1 Première étape: réception et étude des projets:

- réception du projet par Laurent Denis
- vérification de l'information
- étude des projets avec sessions d'étude du CEP en 1974-75 et sessions d'étude d'un comité ad hoc interne à la DGEA pour 1975-76
- recommandation à la DGEA.

3.5.3.2 Deuxième étape: engagement financier de la DGEA sur les projets retenus:

- codification et analyse financière des projets
- engagement des projets
- signatures DE MM. Bédard et Parent

- expédition des engagements au Service de gestion et financement

- contrôles comptables par le SGF et préparation des documents requis pour la demande de C.T. et l'envoi à la Direction générale du financement du MEQ des demandes d'avances.

3.5.3.3 Troisième étape: dégagement des avances:

Cette étape fait référence à la période flottante qui suit le moment où les projets engagés sont expédiés à la DGF du Ministère. C'est à ce moment que doivent être dégagées les avances pour permettre aux OVEP de rencontrer leurs obligations. C'est une étape dont le fonctionnement s'est toujours avéré insatisfaisant et particulièrement en 1975-76 où il était prévu qu'une avance de paiement de 30% serait dégagée au moment de l'engagement et une avance de 20% au début de la réalisation du projet. Les OVEP sont d'ailleurs revenus longuement sur les difficultés à être payés à temps.

3.5.3.4 Quatrième étape: règlement des réclamations finales:

- réception de la réclamation par Laurent Denis

- vérification

- signature de M. Parent

- envoi au SCF

- vérifications comptables et soustraction des avances

- préparation des documents du règlement final et expédition à la DGF

- expédition par la DGF des chèques réglant l'engagement.

3.5.4 Critères d'attribution des subventions:

3.5.4.1 Critères relatifs à l'admissibilité:

- concordance du projet éducatif aux objectifs du programme

- valeur du projet en lui-même c'est-à-dire les services auxquels ce projet répond, les méthodes utilisées, le souci de prévoir des périodes permettant l'appropriation des objectifs d'apprentissage, le souci d'évaluer les apprentissages

- la capacité de l'organisme d'offrir des conditions nécessaires à la réalisation d'activités éducatives, capacité basée sur un certain nombre d'indicateurs tels l'expérience, les ressources, l'enracinement, etc. La version 1975-76 apportait à ces critères d'autres spécifications. Ainsi deviennent exclus des projets destinés à développer des habiletés dans le domaine des loisirs ou dans le domaine culturel. Les organismes municipaux et paragouvernementaux ainsi que les organismes incorporés en vertu des première et deuxième parties de la Loi des compagnies ne seront pas financés dans les cadres de ce programme.

3.5.4.2 Fonctionnement des critères d'admissibilité:

On peut dire que les critères ont été utilisés de façon satisfaisante dans la mesure où l'on comprend bien que ces critères visent d'abord à déterminer si une demande de subventions est recevable ou non en vertu des objectifs du programme.

Si on cherche à sélectionner à partir de ces critères ceux des projets qui recevront une subvention parmi l'ensemble des demandes recevables on s'aperçoit bien vite qu'ils deviennent

alors parfaitement inutilisables. Effectivement en 1974-75, le CEP a accepté la quasi-totalité des projets et en 1975-76 Laurentides Nord a jugé admissibles presque tous les projets.

3.5.4.3 Critères relatifs au financement:

3.5.4.3.1 Définition de financement du projet éducatif: pour organiser le financement des projets, le programme dans sa version 1974-75 distingue trois moments principaux dans le projet éducatif:

- une première phase dite d'animation caractérisée par des démarches de mobilisation
- une deuxième phase dite de préparation du projet caractérisée par la définition et l'analyse des besoins, la définition d'objectifs de moyens et d'instruments spécifiés
- une troisième phase dite de réalisation des projets éducatifs comprenant les appropriations des objectifs d'apprentissage et l'évaluation.

La version 1975-76 distingue autrement les moments des projets éducatifs:

- une première phase dite d'avant-projet

- une deuxième phase dite de réalisation du projet

- une phase d'évaluation du projet.

3.5.4.3.2 Périodes du projet susceptibles de financement et base de calcul:

- en 1974-75, les périodes d'animation de préparation et de réalisation du projet pouvaient être financées indépendamment de la poursuite ou non du projet.

Dans les cas où une période d'animation était reconnue comme nécessaire la DGEA pouvait accorder pour cette fin un montant additionnel allant jusqu'à 10% de ce qui était prévu pour le projet.

Sur la base des frais réels encourus, l'enveloppe budgétaire globale pour les périodes d'avant-projet et de réalisation était calculée sur l'étalon-mesure de $25.00 heure/groupe de formation.

Cette enveloppe globale devant servir au financement des salaires et du matériel didactique.

- en 1975-76 l'abolition de la phase d'animation retranche la possibilité d'un montant additionnel de 10% de la demande. Par ailleurs, l'étalon-mesure pour financer la

préparation, la réalisation et l'évaluation est relevé à $35.00 l'heure/groupe de formation. Si pour quelque raison toutes les phases du projet ne peuvent être réalisées la DGEA s'engage à rembourser les frais encourus jusqu'à concurrence de 30% du montant engagé et en excluant les frais de pension.

3.5.4.3.3 Frais de pension: de même que le financement des activités de formation permet aux OVEP de rendre accessible une formation, ainsi les frais de pension permettent aux participants d'accéder à la formation mise à leur disposition.

En 1974-75, un montant maximum de $12.00 par jour était disponible pour les animateurs et participants. Ce montant était remboursable sur présentation d'une facture globale.

En 1975-76, les frais de pension encourus durant la phase de réalisation du projet ont été portés à $15.00 par jour pour les animateurs et les participants. Le montant sera remboursé sur présentation des pièces justificatives. Cette dernière mesure a été contestée par les OVEP et retirée.

3.5.4.3.4 Les avances:

En 1974-75, sur demande, une somme égale à 20% de la subvention pouvait être obtenue au début du projet. Le restant de la subvention était remis à la fin à la condition de remettre un rapport administratif. Un 10% pouvait être retenu jusqu'à ce que le rapport soit remis.

En 1975-76, le programme suggérait les modalités suivantes: 30% au moment de l'engagement par la DGEA, 20% au début de la réalisation du projet et 50% à la fin. A la suite d'une contestation des OVEP cela a été modifié comme suit: 30% à l'engagement, 50% au début de la réalisation et 20% à la fin.

Nous l'avons souligné antérieurement, il y a eu beaucoup de lenteur dans le versement des avances.

3.5.4.4 Autres critères ayant joué dans le financement des projets pour les cycles de septembre et décembre 1975:

Compte tenu que pour les cycles de septembre et décembre 1975 la DGEA ne disposait que de $600 000. au lieu de $1 600 000., les critères suivants ont été ajoutés pour répondre en mieux aux objectifs du programme.

3.5.4.4.1 Cycle de septembre 1975:

- priorité aux organismes qui ont déjà été subventionnés

- financement des frais de pension pour les projets d'organismes centraux à clientèle provinciale

- financement à $15.00 l'heure/groupe formation pour les projets à clientèle régionale et locale. Frais de pension pour clientèle régionale.

- financement de la formation à $35.00 l'heure/groupe pour les projets à clientèle locale. Pas de frais de pension.

3.5.4.4.2 Cycle de décembre 1975:

- financement uniquement aux organismes déjà subvertionnés

- financement des frais de formation seulement au prorata du budget disponible et des demandes globales en frais de formation. Le budget disponible étant de $ 188 000. et les demandes de $750 000. le pourcentage utilisé fut de 25%.

3.5.5. Quelques éléments d'évaluation des modalités de gestion: éléments se dégageant des écrits produits et des événements vécus dans le programme en 1974-75 et en 1975-76.

3.5.5.1 Echec de la formule CEP et de l'idée de la gestion participative:

Si le CEP a fonctionné en 1974-75 ce n'est qu'au niveau du mandat portant sur l'admissibilité des projets au programme. Les OVEP se sont toujours refusés à se prononcer sur les priorités ou sur l'engagement spécifique de tel ou tel projet parce que cela les aurait compromis à leurs yeux avec des décisions du Ministère[1].

Cela nous renvoie immédiatement à l'idée de gestion participative. Le Ministère a constamment invité les OVEP à participer à la gestion du programme mais à l'intérieur des limites budgétaires fixées uniquement par le Ministère. Il me semble se dégager des réactions des OVEP qu'ils souhaiteraient participer à la gestion du programme mais en repoussant les limites de la participation. Il est vrai que beaucoup de critiques des OVEP ont porté sur le fonctionnement interne du programme mais il est également notable qu'ils ont toujours contesté l'enveloppe financière globale allouée au programme par rapport

---

(1) Le CEP n'a pas fonctionné en 1975-76 parce que les OVEP ont refusé le mandat tel que décrit par la DGEA. Il convient toutefois de signaler que les OVEP déplorent dans une lettre du 29 octobre 1975 (cf. annexe no I) la disparition du CEP notamment pour juger de l'admissibilité des projets et des critères de financement. Il me semble qu'il conviendrait de revenir là-dessus au cours de la révision du programme pour 1976-77.

aux enveloppes financières allouées à d'autres programmes. Le conflit était donc inévitable. On pouvait s'attendre à ce que les OVEP valorisent leurs activités aux dépens d'autres activités poursuivis par le Ministère ou l'Etat.

Effectivement dans une lettre datée du 1er mars 1976 à M. Maurice Mercier, le Comité d'action provincial des OVEP informe le Ministère qu'il n'est pas question, pour ce qui le concerne, de discuter avec la DGEA sur le contenu du programme et sur les ressources financières tant et aussi longtemps que les budgets n'auront pas été augmentés. En conséquence, ils tentent maintenant d'obtenir rendez-vous avec M. Robert Bourassa. Nous passons de la DGEA aux sous-ministres, au ministre et finalement au premier ministre.

3.5.5.2 Politisation du programme

Lorsque nous parlons de politisation nous faisons référence au fait que le dossier "programme de subventions" s'est promené à quelques niveaux dans le Ministère et non au fait que des partis politiques seraient intervenus dans le fonctionnement du programme.

Le dossier a voyagé entre le niveau du ministre, le niveau des sous-ministres et la DGEA. Dans sa version publique la plus évidente, le dossier a été l'objet de contestation publique par les OVEP dans les média d'information.

Les causes les plus évidentes de cette politisation semblent être les suivantes: les lenteurs administratives inhérentes à la gestion du programme et le problème que représente continuellement le débordement de la demande sur l'offre de ressources. Pour paraphraser les OVEP, les "revendications" auxquelles ces difficultés ont donné lieu "ont été transmises directement au niveau des sous-ministres et du ministre plutôt qu'au directeur général de la DCEA" parce qu'ils se "rendent compte que le dossier a une incidence politique" au Ministère et que les décisions à prendre relèvent du sous-ministre ou du ministre. "Les négociations du 24 avril 1975 de même que la réunion du 15 août 1975 ont démontré la futilité d'efforts mis à d'autres niveaux et le temps considérable perdu à vouloir passer par des intermédiaires"(1).

Une autre forme de politisation commence à se manifester à propos du programme sans que l'on puisse préjuger encore de l'ampleur qu'elle pourrait prendre: depuis quelque temps des autorités du Ministère demandent au responsable immédiat du programme à la DCEA de justifier le financement des syndicats. Il est indéniable, sans que cela soit automatique, que lorsqu'on passe d'interrogations sur le projet (approche de base du programme) à des interrogations sur l'organisme on rapproche le danger de politisation.

---

(1) Lettre des OVEP du 29 octobre 1975 adressée au sous-ministre P. Martin (cf. annexe no 1, p. 3).

3.5.5.3 Permanence et inévitabilité du conflit:

La politisation du programme est inévitable et est appelée même à se développer. Il est évident que bien des problèmes de gestion interne peuvent être améliorés et le seront probablement. Malgré cela, les contraintes inévitables dans la gestion pratique feront que cet aspect du conflit resurgira souvent dans la suite du programme. En outre, le débordement de la demande sur l'offre peut amener des revendications plus explicites des OVEP que par le passé. Cette contestation peut mettre en cause les priorités de l'Etat ou même questionner l'attitude de l'Etat et ses intentions vis-à-vis les OVEP.

Ainsi donc, si le programme doit se poursuivre, la DGEA et le Ministère devront apprendre à vivre avec ce genre de programme où le conflit est permanent. Il est à prévoir qu'il faudra rechercher des formes institutionnelles de gestion du conflit et non de négation ou d'étouffement du conflit. Une première démarche positive en ce sens me semble être l'accord qui est intervenu entre le sous-ministre P. Martin et le Comité d'action provincial des OVEP[1]. La fin de la lettre de M. Pierre Martin est d'ailleurs explicite. Il appartient dorénavant à la DGEA et au Comité d'action des OVEP d'avoir leurs relations sur des bases plus substantielles maintenant que certaines caractéristiques et problèmes fondamentaux du programme sont connus.

---

(1) Lettre de M. P. Martin à M. Robert Guimond datée du 5 janvier 1976 (cf. annexe no II).

4.0 Budget

4.1 Evolution des budgets depuis 1966:

	$
1966-67	———
1967-68	727 700.
1968-69	382 000.
1969-70	181 700.
1970-71	250 000.(1)
1971-72	225 000.
1972-73	250 000.(2)
1973-74	500 000.(3)
1974-75	881 000.
1975-76	1 600 000.(4)

4.2 Etat des budgets pour 1974-75 et 1975-76 par rapport à la demande.

4.2.1 Année 1974-75: on sait que le budget global alloué pour l'année 1974-75 était de $ 881 000.; par ailleurs à la suite de pressions des OVEP les engagements en 1974-75 ont débordé de $ 600 000. qu'on doit rajouter au $ 881 000. pour faire la somme de $ 1 481 000. approximativement. On se rappellera que le financement de ces projets en surplus

---

(1) Les renseignements pour les années 1966 à 1971 sont tirés du rapport GETEP, p. 18.

(2) GETEP, p. 14.

(3) Approximativement.

(4) Pour 1974-75 et 1975-76 les renseignements proviennent de Laurent Denis.

(cycle de décembre 1974) a été fait en prélevant $ 600 000. sur le budget de l'année 1975-76.

Avril 1974 à décembre 1974[1]

Montants demandés par les OVEP	$ 1 160 863.03
Montants engagés	$ 881 906.47
Débordement de la demande	$ 278 956.56
Nombre de projets engagés	194
Nombre d'organismes subventionnés	89
Engagements par rapport à la demande	76%

Décembre 1974 à mars 1975

Montants jugés admissibles par le CLP	$ 697 199.47
Montants engagés (payables en 1975-76)	$ 601 125.75
Débordement de la demande	$ 98 073.72
Nombre de projets engagés	126
Nombre d'organismes subventionnés	97
Engagements par rapport à la demande	86,2%

Engagements par rapport à la demande:

(mars 1974 à mars 1975 excluant les engagements de décembre 1974 reportés en mars 1975 mais incluant la demande)	47,5%

(1) La plupart des renseignements qui suivent sont tirés du rapport de Laurent Denis du 21 février 1975.

4.2.2 Année 1975-76: du fait que le budget 1975-76 a été amputé de $ 601 000. pour financer les projets du cycle de décembre 1974, le budget réel en 1975-76 était donc de $ 999 000. approximativement. Pour tenir compte de ce fait nous exprimerons deux fois des demandes et engagements pour le cycle de mars 1975.

Mars 1975 (report du cycle de décembre 1974)

Montants demandés et admissibles	$	697 199.47
Montants engagés	$	601 125.75
Débordement de la demande	$	98 073.72
Nombre de projets engagés		126
Nombre d'organismes subventionnés		97
Engagements par rapport à la demande		86,2%

Mars 1975 (cycle réel)

Montants demandés et admissibles	$	309 010.53
Montants engagés	$	249 246.00
Débordement de la demande		59 764.00
Nombre de projets engagés		49
Nombre d'organismes subventionnés		34
Engagements par rapport à la demande		80,7%

Septembre 1975

Montants demandés	$ 1 040 029.00
Montants engagés	$ 415 885.00
Débordement de la demande	$ 624 144.00
Nombre de projets engagés	177
Nombre d'organismes subventionnés	61
Engagements par rapport à la demande	40%

Décembre 1975

Montants demandés	$ 945 931.30
Montants engagés	$ 166 719.75
Débordement de la demande	$ 779 211.55
Nombre de projets engagés	106
Nombre d'organismes subventionnés	52
Engagements par rapport à la demande	17,6%

Engagements par rapport à la demande:

(mars 1975 à mars 1976)

- incluant la demande et l'offre de décembre 1974 reportés en mars 1975	53,5%
- excluant la demande et l'offre de décembre 1974 reportés en mars 1975	43,5%

4.2.3 Conclusions sur l'état de la demande par rapport à l'offre:

- sur la base d'une année la demande déborde l'offre de 50% environ de sorte que le transfert des budgets de 1975-76 pour financer la demande de décembre 1974 n'a pas atténué la pression de la demande en 1975-76

- l'année 1975-76 semble indiquer que plus on avance dans l'année moins on satisfait à la demande (17,6% en décembre 1975) de sorte que le mécanisme des cycles est faussé pour une bonne part

- pour l'année 1975-76 plus on avance dans l'année moins d'argent est disponible mais on finance plus de projets

- de mars 1974 à décembre 1975 le coût moyen des projets (exprimé sous forme de demande) augmente et le montant engagé décroît comme l'indique le tableau qui suit en page 29.

Cycles	Montant moyen demandé	Montant moyen engagé
Mars 1974 à décembre 1974	$ 5 983.	$ 4 543.
décembre 1974	5 533.	4 770.
mars 1975	6 306.	5 086.
septembre 1975	8 889.	3 554.
décembre 1975	8 923.	1 572.

- malgré tout, on réussit à financer plus de projets proportionnellement au montant disponible:

Mars 1974 à décembre 1974	194 projets/$ 831 506.
décembre 1974	126 projets/$ 601 125.
mars 1975	49 projets/$ 249 246.
septembre 1975	117 projets/$ 415 885.
décembre 1975	106 projets/$ 166 719.

5.0 Description des activités exercées par les OVEP dans le cadre du programme

La première version du projet d'inventaire sur les éléments du programme de formation du citoyen prévoyait la description des services offerts (à la population), des activités, programmes, les types de clientèles, etc. de chaque programme inclus dans le domaine de la formation du citoyen. Compte tenu que d'une part les services disponibles aux citoyens par le programme de subventions sont médiatisés par les OVEP et que d'autre part les seules informations disponibles rapidement sont les données incluses dans les formulaires de présentation des projets, l'analyse couvrant les catégories suivantes s'est faite à partir des données codées en informatique découlant des formulaires mais en utilisant des catégories d'exposition différentes. Nous avons donc choisi de présenter les données prévues en 6.0 et 7.0 du projet d'inventaire sous un vaste chapitre de description des activités des OVEP à partir des données encodées sur ordinateur.

Il faut ajouter en outre qu'il existe peu de données couvrant les deux années du programme. Pour réaliser l'analyse qui suit, il a fallu s'inspirer des quelques statistiques contenues dans un rapport d'étape de L. Denis et C. Arseneau en février 1975[1] et traiter les seuls

---

(1) Rapport et évaluation du programme de subventions aux associations volontaires d'avril 1974 à mars 1975, L. Denis et C. Arseneau, le 21 février 1975.

renseignements découlant des formulaires qui aient été encodés sur informatique soit ceux engageant les cycles de mars et septembre 1975[1].

Enfin il faut ajouter que les données disponibles nous permettaient deux types d'analyse que nous ferons de façon consécutive: l'analyse à partir des projets et de leurs caractéristiques internes et l'analyse à partir des organismes. Il faut ajouter cependant que cette dernière est beaucoup moins développée que la première du fait que peu de données sont finalement disponibles sur les organismes en tant que tels.

5.1 La répartition des projets sur le territoire du Québec:

L'étude de la répartition des ressources du programme devrait nous permettre de mesurer d'abord le degré de pénétration du programme dans les différentes régions et ensuite dans quelle mesure la répartition des fonds reflète la distribution de la population du Québec dans l'ensemble du territoire.

L'étude des statistiques de 1974-75 et celles de 1975-76 révèlent que le programme a maintenant atteint toutes les régions du Québec.

---

(1) Les données de décembre 1975 n'ont pas été encodées à temps pour être incluses dans l'analyse.

Il a été plus lent à démarrer dans les régions éloignées mais ce retard est en train de se combler rapidement. Cela se vérifie tout au moins en terme de multiplication du nombre de projets. Il est évident cependant qu'en terme de variétés des projets l'écart est encore grand entre les régions les plus urbanisées et les régions périphériques.

L'étude des données disponibles pour 1975-76 nous renseigne d'une part sur l'écart entre le nombre de projets et la distribution de la population sur le territoire du Québec et d'autre part sur l'écart de distribution des ressources financières avec la distribution de la population sur le territoire. Les tableaux 1, 2, 3 et 4 visent à mesurer cet écart[1].

On s'aperçoit alors que la mesure de l'écart par la comparaison des projets par rapport à la population (tableau 1) est moins significative que la mesure de l'écart par la comparaison du coût des projets par rapport à la population (tableaux 2, 3 et 4).

---

(1) Lorsqu'il n'est pas autrement indiqué la mention d'un tableau réfère toujours à un ou des tableaux qu'on trouvera aux pages suivantes.

La comparaison des coûts à la population nous révèle en effet les faits suivants:

- on peut regrouper les régions du Québec en trois groupes:

Groupe des défavorisés dans la répartition:

Gaspésie

Trois-Rivières

Montréal

Nouveau-Québec

Groupe recevant à peu près leur part:

Québec

Outaouais

Nord-Ouest

Groupe des favorisés dans la répartition:

Saguenay-Lac St-Jean

Sherbrooke

Côte-Nord

- on constate en outre que le fait d'introduire les frais de pension dans la mesure de l'écart n'introduit pas de variation significative. Ainsi même si pour le coût de la pension la région de Montréal déborde sa proportion de popula-

tion cela peut être expliqué par le fait que beaucoup d'organismes provinciaux sont comptabilisés dans la région de Montréal

- la région de Montréal retire substantiellement moins que ce qui lui serait dû selon la population. Il est vrai que le critère de la population n'est pas le seul critère de "justice distributive"(1).

(1) La mesure des écarts ne vise pas à questionner l'administration du programme mais à faire ressortir l'évolution concrète par l'utilisation de critères comparatifs.

TABLEAU 1

NOMBRE DE PROJETS PAR REGION ADMINISTRATIVE

(N = 167) (cycles mars à septembre 1975)

Région	Nombre de projets	%	% de population
1 Gaspésie	5	3,0	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	10	6,0	4,3
3 Québec	25	15,0	15,9
4 Trois-Rivières	10	6,0	7,0
5 Sherbrooke	14	8,4	4,0
6 Montréal	88	52,6	56,6
7 Outaouais	6	3,6	4,2
8 Nord-Ouest	5	3,0	2,5
9 Côte-Nord	4	2,4	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	167	100,0	100,0

TABLEAU 2

COUT TOTAL DES PROJETS PAR REGION ADMINISTRATIVE ET COMPARE AU POURCENTAGE DE POPULATION DE CHAQUE REGION

(cycles mars à septembre 1975)

Région	Coût total des projets (en milliers de $)	%	% de population
1 Gaspésie	13 611.	1,7	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	66 862.	8,3	4,3
3 Québec	112 848.	14,0	15,9
4 Trois-Rivières	32 602.	4,1	7,0
5 Sherbrooke	98 258.	12,2	4,9
6 Montréal	369 165.	46,0	56,6
7 Outaouais	31 745.	4,0	4,2
8 Nord-Ouest	18 550.	2,3	2,5
9 Côte-Nord	59 410.	7,4	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	803 051.	100,0	100,0

TABLEAU 3

COUT DES PERSONNES-RESSOURCES ET DU MATERIEL DIDACTIQUE PAR PROJET ET PAR REGION ADMINISTRATIVE COMPARE AU POURCENTAGE DE POPULATION DE CHAQUE REGION

(cycles mars & septembre 1975)

Région	Coût des projets (personnes-ressources et matériel didactique) (en milliers de $)	%	% de population
1 Gaspésie	8 385.	1,5	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	55 116.	9,9	4,3
3 Québec	90 027.	16,2	15,9
4 Trois-Rivières	28 615.	5,1	7,0
5 Sherbrooke	84 028.	15,1	4,0
6 Montréal	216 456.	38,9	56,6
7 Outaouais	29 675.	5,3	4,2
8 Nord-Ouest	12 120.	2,2	2,5
9 Côte-Nord	31 990.	5,8	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	556 412.	100,0	100,0

TABLEAU 4

COUT DE LA PENSION PAR PROJET ET PAR REGION ADMINISTRATIVE
COMPARE AU POURCENTAGE DE POPULATION DE CHAQUE REGION

(cycles mars & septembre 1975)

Région	Coût du projet (frais de pension) (en milliers de $)	%	% de population
1 Gaspésie	5 226.	2,1	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	11 746.	4,8	4,3
3 Québec	22 821.	9,3	15,9
4 Trois-Rivières	3 987.	1,6	7,0
5 Sherbrooke	14 230.	5,8	4,0
6 Montréal	152 709.	61,9	56,6
7 Outaouais	2 070.	0,8	4,2
8 Nord-Ouest	6 430.	2,6	2,5
9 Côte-Nord	27 420.	11,1	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	246 639.	100,0	100,0

5.2 La répartition des projets selon le thème du projet:

Lorsque les projets sont reçus à la DGEA ils sont classés selon leurs objectifs dans une grille de douze familles de thèmes. Chacune de ces familles de thèmes est subdivisée en thèmes lesquels constituent la cote spécifique à chaque projet. Le tableau 5 vise à présenter les projets répartis en familles de thèmes et le tableau 6 analyse de façon plus détaillée la répartition en thèmes de ces familles de thèmes.

- On constate d'abord à l'étude du tableau 5 que quatre familles de thèmes regroupent 82,6% des projets soit dans l'ordre décroissant d'importance.

Animation et relations humaines	27,5%
Famille	20,9%
Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	17,4%
Socio-économique	16,8%

- L'étude du tableau 6 nous permet de cerner plus concrètement la nature de certains groupes de projets.

Famille: le thème "famille et vie de couple" regroupe 74,3% des projets et le thème "famille monoparentale" 20,0%. L'état des thèmes dans la catégorie famille semble refléter les organismes qui proposent les projets. Ainsi les projets "famille et vie de couple" sont présentés par des organismes poursuivant des objectifs de promotion du couple (SPM),

de planning familial et de stabilité des foyers (SOF). Le programme de subventions leur permet donc de poursuivre leurs activités éducatives et de sensibilisation des familles et des couples dans leur milieu.

Les projets "famille monoparentale" reflètent l'importance grandissante du phénomène au Québec et la prise en charge collective de plus en plus grande des citoyens vivant cette situation vécue.

Milieu ouvrier et mouvement ouvrier: les thèmes 203, 204, 205, 206 regroupent 62% des projets de cette famille de thèmes. C'est donc dire que le syndicalisme est au coeur des préoccupations des organismes présentant des projets à ces thèmes. Effectivement, comme nous le verrons plus loin, les syndicats sont ceux qui présentent le plus de projets dans cette famille de thèmes, ce qui n'est que normal. Il convient toutefois de signaler que le thème rôle et fonctions des syndiqués ne regroupe que 17,2% des projets présentés dans cette famille de thèmes.

Socio-économique: 67,8% des projets traitent des problèmes relatifs aux consommateurs (consommation et habitation) tandis que 21,4% traitent de la coopération. On soupçonne derrière ces chiffres une forme assez précise de développement de l'éducation populaire sous ces thèmes.

Le social: cette famille de thèmes aurait pu tout aussi bien s'intituler initiation à l'action sociale par le caractère réflexif ou informatif de ses thèmes.

Animation et relations humaines: les thèmes inscrits dans cette famille de thèmes visent à initier ou enrichir l'expérience de travail en groupe des participants. Il faut noter que les thèmes 801 et 802 regroupent 60,8% des projets. C'est donc dire que ces thèmes répondent à un besoin réel des organismes. D'ailleurs, ainsi que nous le verrons plus en détail tantôt, il semble que plus un milieu est pauvre en terme d'organisation sociale plus il a tendance à utiliser ces thèmes de projets.

Milieu rural: l'importance du thème syndicalisme (903) est probablement fonction de l'importance de l'UPA dans ces milieux.

TABLEAU 5

NOMBRE DE PROJETS PAR FAMILLE DE THEMES

(N & %) (cycles mars & septembre 1975)

	N	%
Famille (100)	35	20,9
Milieu ouvrier et mouvement ouvrier (200)	29	17,4
Socio-économique (300)	28	16,8
Le social (400)	8	4,8
La politique (500)	-	-
Communication (600)	7	4,2
Gestion, administration et organisation (700)	2	1,2
Animation et relations humaines (800)	46	27,5
Milieu rural (900)	6	3,6
Personnes âgées (1 000)	2	1,2
Environnement (1 100)	4	2,4
Droits de l'homme (1 200)	-	-
Total	167	100,0

TABLEAU 6

NOMBRE DE PROJETS PAR THEMES ET FAMILLES DE THEMES

(cycles mars & septembre 1975)

	N	%
100 - FAMILLE		
101 - famille et société	1	2,9
102 - famille et vie de couple	26	74,3
103 - famille et l'enfant	-	-
104 - famille monoparentale	7	20,0
105 - famille et l'école	1	2,8
TOTAL	35	99,0
200 - MILIEU OUVRIER ET MOUVEMENT OUVRIER		
201 - problèmes ouvriers et condition ouvrière	4	13,8
202 - analyse du milieu ouvrier	4	13,8
203 - syndicalisme	8	27,6
204 - rôle et fonctions des syndicats	5	17,2
205 - syndicalisme et lois sociales	4	13,8
206 - syndicalisme et société québécoise	1	3,4
207 - solidarité internationale ouvrière	-	-
208 - engagement à la promotion ouvrière	3	10,3
TOTAL	29	99,9

NOMBRE DE PROJETS PAR THEMES ET FAMILLES DE THEMES (suite)

	N	%
300 - SOCIO-ECONOMIQUE		
301 - questions d'économie en général	-	-
302 - les problèmes économiques du milieu (recherche, analyse)	1	3,6
303 - problèmes reliés à la consommation (droits, alimentation, vêtement)	12	42,8
304 - problèmes relatifs à l'habitation	7	25,0
305 - questions relatives au crédit	1	3,6
306 - changement dans l'économie (inflation, récession, chômage)	1	3,6
307 - l'action coopérative - initiation à la coopération	6	21,4
308 - femme au travail - garderie	-	-
TOTAL	28	100,0
400 - LE SOCIAL		
401 - problèmes sociaux en général - les changements sociaux	-	-
402 - animation et action sociale	2	25,0
403 - organisation communautaire - prise en charge d'un problème social	1	12,5
404 - technique d'enquête et d'intervention sociale	1	12,5
405 - les lois sociales	1	12,5
406 - femme dans la société	3	37,5
TOTAL	8	100,0

NOMBRE DE PROJETS PAR THEMES ET FACULTES DE SANTE (suite)

	N	%
500 - LA POLITIQUE		
501 - problèmes politiques en général - analyse des événements politiques	-	-
502 - institutions politiques - fonctionnement, participation	-	-
503 -	-	-
TOTAL	-	-
600 - COMMUNICATION		
601 - média de communication - initiation connaissance	4	57,1
602 - production d'un audio vidéo journal initiation perfectionnement	-	-
603 - information - des membres - du grand public	3	42,9
TOTAL	7	100,0
700 - GESTION - ADMINISTRATION ET ORGANISATION		
701 - notion générale de gestion d'administration tenue de livre bilan	2	100,0
702 - notion d'autogestion	-	-
703 - administration - perfectionnement	-	-
TOTAL	2	100,0

NOMBRE DE PROJETS PAR TYPE ET FAMILLES DE THEMES (suite)

	U	%
800 - ANIMATION ET RELATIONS HUMAINES		
801 - travail en groupe, fonctionnement en groupe, initiation à l'animation - à la procédure	10	21.7
802 - techniques avancées d'animation - formation au leadership - formation à l'évaluation - communication	18	39.1
803 - la participation - susciter la participation - éveil	3	6.5
804 - relations humaines: -communications -relations d'aide -dynamique de groupe	5	10.9
805 - créativité - expression - initiation	10	21.7
TOTAL	46	99.9
900 - MILIEU RURAL		
901 - problèmes du milieu rural	-	0.0
902 - analyse de milieu rural	2	33.3
903 - le syndicalisme - initiation - évolution - motivation	3	50.0
904 - fonctions et rôles: le militant syndical	-	-
905 - question d'évolution - de développement du milieu rural	1	16.7
TOTAL	6	100.0

NOMBRE DE PROJETS PAR THEMES ET FAMILLES DE TYPES (suite)

	N	%
1 000 - PERSONNES AGEES		
1 001 - les besoins des personnes âgées	-	-
1 002 - droits des personnes âgées - lois	-	-
1 003 - participation des personnes âgées au milieu	1	50,0
1 004 - préparer sa retraite	1	50,0
TOTAL	2	100,0
1 100 - ENVIRONNEMENT		
1 101 - questions générales de l'environnement	1	25,0
1 102 - population et milieu protection de la nature	-	-
1 103 - rénovation urbaine	3	75,0
TOTAL	4	100,0
1 200 - DROITS DE L'HOMME		
1 201 - charte des droits de l'homme	-	-
1 202 - femme de la société	-	-
TOTAL	-	-

5.3 Répartition des projets par famille de thèmes selon la région administrative:

Nous avons essayé de mesurer la répartition des projets par région administrative et selon le thème éducatif pour mesurer l'effet d'ensemble du programme sur toutes les régions du Québec. Nous allons maintenant tenter de mieux mesurer l'impact du programme au niveau de chacune des régions. Pour ce faire nous présenterons dans ce chapitre des données faisant état de la répartition des thèmes selon chaque région administrative. Dans le chapitre suivant (5.4) nous analyserons la répartition pour chaque région administrative des projets selon chaque famille de thèmes. De façon générale, nous présenterons chacun des tableaux et nous ajouterons à l'occasion des remarques expliquant ou commentant les tableaux.

5.3.1 Gaspésie

TABLEAU 7

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	1	20,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	-	-	17,4
300 - Socio-économique	-	-	16,8
400 - Le social	-	-	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	4	80,0	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	5	100,0	100,0

Ce tableau introduit bien à une première constatation d'ordre général. Les régions mi-rurales et mi-urbaines dévient considérablement de la courbe provinciale. Les trois régions les plus urbanisées du Québec influencent lourdement l'allure générale du Québec.

On remarquera à propos de la Gaspésie l'importance du thème "animation et relations humaines". Ce thème éducatif, semble-t-il, est souvent utilisé pour mieux former les plus militants des groupes à rejoindre les membres "ordinaires" ou la clientèle visée par le groupe volontaire. Peut-être peut-on y voir une forme d'investissement d'infrastructure ? On remarquera également l'importance du thème "animation et relations humaines" pour les régions de Québec et de la Côte-Nord.

5.3.2 Saguenay - Lac St-Jean

TABLEAU 8

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	4	40,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	5	50,0	17,4
300 - Socio-économique	-	-	16,8
400 - Le social	-	-	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	1	10,0	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	10	100,0	100,0

S'il est vrai que les régions de la Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean, de Trois-Rivières, de l'Outaouais, du Nord-Ouest et de la Côte-Nord semblent se distinguer de la courbe provinciale, il faut dire par ailleurs qu'elles n'ont pas tendance à se ressembler entre elles. Ainsi par le thème de la "famille" le Saguenay - Lac St-Jean ressemble à la région de Trois-Rivières mais elle s'en distingue immédiatement par le thème "milieu ouvrier et mouvement ouvrier". Cette région est la seule où ce thème est d'ailleurs prédominant.

5.3.3 Québec

TABLEAU 2

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	4	16,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	1	4,0	17,4
300 - Socio-économique	4	16,0	16,8
400 - Le social	1	4,0	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	1	4,0	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	11	44,0	27,5
900 - Milieu rural	2	8,0	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	1	4,0	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	25	100,0	100,0

5.3.4 Trois-Rivières

TABLEAU 10

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	4	40,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	-	-	17,4
300 - Socio-économique	1	10,0	16,8
400 - Le social	2	20,0	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	2	20,0	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes âgées	1	10,0	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	10	100,0	100,0

5.3.5 Sherbrooke

TABLEAU 11

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	4	28,6	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	-	-	17,4
300 - Socio-économique	3	21,4	16,8
400 - Le social	1	7,1	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	1	7,1	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	4	28,6	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	1	7,1	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	14	99,9	100,0

5.3.6 Montréal

TABLEAU 12

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	15	17,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	22	25,0	17,4
300 - Socio-économique	14	15,9	16,8
400 - Le social	2	2,3	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	5	5,7	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	2	2,3	1,2
800 - Animation et relations humaines	21	23,9	27,5
900 - Milieu rural	4	4,5	3,6
1 000 - Personnes agées	1	1,1	1,2
1 100 - Environnement	2	2,3	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	88	100,0	100,0

Nous avons déjà noté auparavant que par rapport à sa population, la région de Montréal recevait moins que sa part. Tout ce qu'il faut ajouter pour apprécier le tableau ci-dessus c'est que la plupart des organismes ayant des projets de caractère provincial ont leur siège social à Montréal. Cela atténue encore la performance strictement montréalaise dans le tableau ci-dessus.

5.3.7 Outaouais

TABLEAU 13

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	1	16,7	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	-	-	17,4
300 - Socio-économique	5	83,3	16,8
400 - Le social	-	-	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	-	-	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	6	100,0	100,0

Voilà la région "excentrique" par excellence. Le facteur qui semble expliquer l'originalité de cette région doit être recherché plutôt du côté de la coordination très poussée qui existe entre la plupart des OVEP de cette région.

5.3.8 Nord-Ouest

TABLEAU 14

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	2	40,0	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	1	20,0	17,4
300 - Socio-économique	1	20,0	16,8
400 - Le social	1	20,0	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	-	-	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	5	100,0	100,0

5.3.9 Côte-Nord

TABLEAU 15

	Projets	%	Courbe provinciale en %
100 - Famille	-	-	20,9
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	-	-	17,4
300 - Socio-économique	-	-	16,8
400 - Le social	1	33,3	4,8
500 - La politique	-	-	-
600 - Communication	-	-	4,2
700 - Gestion, administration et organisation	-	-	1,2
800 - Animation et relations humaines	3	66,6	27,5
900 - Milieu rural	-	-	3,6
1 000 - Personnes agées	-	-	1,2
1 100 - Environnement	-	-	2,4
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-
TOTAL	4	99,9	100,0

TABLEAU 16

5.4

REPARTITION DES PROJETS PAR REGIONS ADMINISTRATIVES
SELON LA FAMILLE DE THEMES

5.4.1

FAMILLE

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	1	2,9	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	4	11,4	4,3
3 Québec	4	11,4	15,9
4 Trois-Rivières	4	11,4	7,0
5 Sherbrooke	4	11,4	4,0
6 Montréal	15	42,9	56,6
7 Outaouais	1	2,9	4,2
8 Nord-Ouest	2	5,7	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	35	100,0	100,0

TABLEAU 17

5.4.2

MILIEU OUVRIER ET MOUVEMENT OUVRIER

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	5	17,2	4,3
3 Québec	1	3,4	15,9
4 Trois-Rivières	-	-	7,0
5 Sherbrooke	-	-	4,0
6 Montréal	22	75,9	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	1	3,4	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	29	99,9	100,0

L'importance de la région de Montréal, on l'aura deviné, s'explique par le fait que les grands mouvements ouvriers ont leur siège social à Montréal. Les projets sont donc présentés dans les statistiques comme provenant de la région de Montréal.

TABLEAU 18

5.4.3

SOCIO-ECONOMIQUE

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	4	14,3	15,9
4 Trois-Rivières	1	3,6	7,0
5 Sherbrooke	3	10,7	4,0
6 Montréal	14	50,0	56,6
7 Outaouais	5	17,8	4,2
8 Nord-Ouest	1	3,6	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	28	100,0	100,0

Il convient de noter ici l'absence des régions périphériques où des groupes plus "traditionnels" forment le tissu collectif de l'organisation sociale. Il y a probablement une corrélation assez forte entre l'urbanisation ou l'industrialisation et l'émergence forte de projets éducatifs à contenu socio-économique sur une base volontaire.

TABLEAU 19

5.4.4

LE SOCIAL

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	1	12,5	15,9
4 Trois-Rivières	2	25,0	7,0
5 Sherbrooke	1	12,5	4,0
6 Montréal	2	25,0	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	1	12,5	2,5
9 Côte-Nord	1	12,5	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	8	100,0	100,0

TABLEAU 20

5.4.5

COMMUNICATION

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	1	14,3	15,9
4 Trois-Rivières	-	-	7,0
5 Sherbrooke	1	14,3	4,0
6 Montréal	5	71,4	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	7	100,0	100,0

Il convient peut-être de faire ici les mêmes remarques qu'à propos du thème "socio-économique".

TABLEAU 21

5.4.6

GESTION, ADMINISTRATION, ORGANISATION

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	-	-	15,9
4 Trois-Rivières	-	-	7,0
5 Sherbrooke	-	-	4,0
6 Montréal	2	100,0	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	2	100,0	100,0

Les résultats à ce thème peuvent être interprétés de deux façons: ou bien les organismes dans la plupart des régions ne sont pas rendus dans leur développement à une phase où ils poursuivraient explicitement des objectifs d'apprentissage en gestion, administration et organisation ou bien les organismes font souvent des apprentissages de cet ordre mais en les "médiatisant" dans des objectifs d'apprentissage plus proches des objectifs d'actions qu'ils poursuivent.

TABLEAU 22

5.4.7

ANIMATION ET RELATIONS HUMAINES

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	4	8,7	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	1	2,2	4,3
3 Québec	11	23,9	15,9
4 Trois-Rivières	2	4,3	7,0
5 Sherbrooke	4	8,7	4,0
6 Montréal	21	45,7	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	3	6,5	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	46	100,0	100,0

Il faut bien se pénétrer de l'importance de ce thème. En effet, voilà un thème qui, avec celui de la famille est récurrent à travers tout le Québec à l'exception de l'Outaouais et du Nord-Ouest. Les activités réalisées sous ce thème semblent être de l'ordre de l'équipement d'infrastructure pour les groupes. On forme des militants à devenir des animateurs mieux habilités à rejoindre les membres des organismes ou des populations-cibles.

Il conviendrait éventuellement de mieux s'interroger sur la portée du phénomène. Cela pourrait devenir un objectif privilégié à poursuivre par le programme provincial. C'est peut-être une bonne façon pour intervenir dans les régions en terme de développement et particulièrement pour les régions moins développées au niveau de l'organisation sociale collective.

TABLEAU 23

5.4.8

MILIEU RURAL

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	2	33,3	15,9
4 Trois-Rivières	-	-	7,0
5 Sherbrooke	-	-	4,0
6 Montréal	4	66,6	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	6	99,9	100,0

On soupçonne évidemment l'importance de l'U.P.A. pour apprécier les résultats de ce tableau.

TABLEAU 24

5.4.9

PERSONNES AGÉES

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	-	-	15,9
4 Trois-Rivières	1	50,0	7,0
5 Sherbrooke	-	-	4,0
6 Montréal	1	50,0	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	2	100,0	100,0

Résultats à l'image de l'organisation collective des populations concernées.

TABLEAU 25

5.4.10

ENVIRONNEMENT

Région	Projets	%	% de population
1 Gaspésie	-	-	3,8
2 Saguenay - Lac St-Jean	-	-	4,3
3 Québec	1	25,0	15,9
4 Trois-Rivières	-	-	7,0
5 Sherbrooke	1	25,0	4,0
6 Montréal	2	50,0	56,6
7 Outaouais	-	-	4,2
8 Nord-Ouest	-	-	2,5
9 Côte-Nord	-	-	1,6
10 Nouveau-Québec	-	-	0,1
TOTAL	4	100,0	100,0

TABLEAU 26

5.5

LA REPARTITION DES PROJETS SELON LE NIVEAU D'INTERVENTION

Nous avons pu mesurer la répartition des projets selon trois niveaux d'intervention auprès des participants. Cela donne pour l'ensemble des projets les résultats qui suivent:

	N	%
Projets de niveau local	50	29,9
Projets de niveau régional	72	43,1
Projets de niveau provincial	45	27,0
TOTAL	167	100,00

On constate alors que près des trois quarts des projets sont soit de niveau régional ou local. Il a été possible en exploitant les données disponibles de bâtir deux autres tableaux mettant en rapport les projets selon la famille de thèmes et le niveau d'intervention. Ils sont plein de renseignements sur l'implantation du programme dans les milieux concrets et selon le type d'activité éducative poursuivie.

TABLEAU 27

5.5.1

PROJETS PAR FAMILLE DE THEMES ET NIVEAU D'INTERVENTION DES PROJETS

(cycles mars & septembre 1975)

	Niveau local		Niveau régional		Niveau provincial	
	N	%	N	%	N	%
100 - Famille	10	20,0	24	33,3	1	2,2
200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	1	2,0	13	18,0	15	33,3
300 - Socio-économique	16	32,0	10	13,9	2	4,5
400 - Le social	7	14,0	1	1,4	-	-
500 - La politique	-	-	-	-	-	-
600 - Communication	2	4,0	1	1,4	4	8,9
700 - Gestion, administration et organisation	1	2,0	-	-	1	2,2
800 - Animation et relations humaines	10	20,0	21	29,2	15	33,3
900 - Milieu rural	-	-	-	-	6	13,4
1 000 - Personnes agées	-	-	2	2,8	-	-
1 100 - Environnement	3	6,0	-	-	1	2,2
1 200 - Droits de l'homme	-	-	-	-	-	-
Total	50	100,0	72	100,0	45	100,0

Thèmes prédominants:

- au niveau local: socio-économique (32%)
- au niveau régional: famille (33%) et animation et relations humaines (29%)
- au niveau provincial: milieu ouvrier et mouvement ouvrier (33%) ainsi qu'animation et relations humaines (33%)

TABLEAU 28

5.5.2

PROJETS PAR NIVEAU D'INTERVENTION ET FAMILLE DE THÈMES

(cycles mars à septembre 1975)

	100 - Famille		200 - Milieu ouvrier et mouvement ouvrier		300 - Socio-économique		400 - Le social		500 - La politique		600 - Communication		700 - Gestion, administration et organisation		800 - Animation et relations humaines		900 - Milieu rural		1 000 - Personnes âgées		1 100 - Environnement		1 200 - Droits de l'homme	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Niveau local	10	28,6	1	3,5	16	57,1	7	87,5	-	-	2	28,6	1	50,0	10	21,7	-	-	-	-	3	75,0	-	-
Niveau régional	24	68,6	13	44,8	10	35,7	1	12,5	-	-	1	14,3	-	-	21	45,7	-	-	2	100,0	-	-	-	-
Niveau provincial	1	2,8	15	51,7	2	7,2	-	-	-	-	4	57,1	1	50,0	15	32,6	6	100,0	-	-	1	25,0	-	-
TOTAL	35	100,0	29	100,0	28	100,0	8	100,0	-	-	7	100,0	2	100,0	46	100,0	6	100,0	2	100,0	4	100,0	-	-

Thèmes à prédominance: - locale principalement: socio-économique (57%) le social (87%) environnement (75%)
- régionale " " : famille (68%) animation et relations humaines (45%) personnes agées (100%)
- provinciale " " : milieu ouvrier et mouvements ouvriers (51%) communication (57%) milieu rural (100%)

TABLEAU 29

5.6

NOMBRE DE PROJETS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

(cycles mars & septembre 1975)

	Nombre	%	% cumulé
0 - 24 participants	34	20,3	20,3
25 - 49 " "	45	27,0	47,3
50 - 74 " "	30	18,0	65,3
75 - 99 " "	13	7,8	73,1
100 - 124 " "	10	6,0	79,1
125 - 149 " "	3	1,8	80,9
150 - 174 " "	7	4,2	85,1
175 - 199 " "	1	0,6	85,7
200 participants ou plus	24	14,3	100,0

Près de 75% des projets ont cent participants ou moins.

TABLEAU 30

5.7

NOMBRE DE PROJETS SELON LE NOMBRE D'HEURES

(cycles mars à spetembre 1975)

	Nombre	%	% cumulé
moins de 15 heures	32	19,2	19,2
15 heures mais moins de 30 heures	61	36,5	55,7
30 heures mais moins de 45 heures	39	23,3	79,0
45 heures mais moins de 90 heures	24	14,4	93,4
90 heures ou plus	11	6,6	100,0
TOTAL	167	100,0	

La moitié des projets durent trente heures ou moins.

Plus des trois quarts durent moins de quarante-cinq heures.

TABLEAU 31

5.8

NOMBRE DE PROJETS SELON LE NOMBRE DE GROUPES DE TRAVAIL

(cycles mars & septembre 1975)

	Nombre	%	% cumulé
1 groupe de travail	35	21,1	21,1
2 groupes " "	33	19,9	41,0
3 " " "	12	7,2	48,2
4 " " "	23	13,9	62,1
5 " " "	10	6,0	68,1
6 " " "	17	10,2	78,3
7 " " "	4	2,4	80,7
8 " " "	7	4,2	84,9
9 " " "	2	1,2	86,1
10 à 29 " "	18	10,9	97,0
30 ou plus " "	5	3,0	100,0

Plus des trois quarts des projets ont six groupes de travail ou moins.

TABLEAU 32

5.9

COUT DES PROJETS

5.9.1

PROJETS REPARTIS SELON UNE ECHELLE DE COUT TOTAL PAR PROJET

(cycles mars & septembre 1975)

	N	%	% cumul.
Moins de $1 000.	27	16,2	16,2
$1 000. et moins de $3 000.	61	36,5	52,7
$3 000. et moins de $5 000.	36	21,5	74,2
$5 000. et moins de $10 000.	26	15,6	89,8
$10 000. et plus	17	10,2	100,0
TOTAL	167	100,0	

Plus de la moitié des projets coûtent moins de $3 000.

TABLEAU 33

5.9.2

ECHELLE DE COUT DES PROJETS PAR FAMILLES DE THEMES

(cycles mars & septembre 1975)

	moins de $1 000		$1 000 et moins de $3 000		$3 000 et moins de $5 000		$5 000 et moins de $10 000		$10 000 et plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Famille	11	40,7	11	18,0	6	16,6	6	23,1	1	5,9
Milieu ouvrier et mouvement ouvrier	2	7,4	10	16,4	5	13,9	6	23,1	6	35,3
Socio-économique	5	18,5	9	14,8	8	22,2	5	19,2	1	5.9
Le social	-	-	4	6,6	4	11,1	-	-	-	-
La politique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication	-	-	5	8,2	1	2,8	-	-	1	5,9
Gestion, administration et organisation	-	-	1	1,6	1	2,8	-	-	-	-
Animation et relations humaines	7	25,9	15	24,6	10	27.8	6	23,1	8	47,0
Milieu rural	2	7,4	3	4,9	-	-	1	3,8	-	-
Personnes agées	-	-	1	1,6	1	2,8	-	-	-	-
Environnement	-	-	2	3,3	-	-	2	7,7	-	-
Droits de l'homme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (167)	27	99,9	61	100.0	36	100,0	26	100,0	17	100,0

5.10 Projets et organismes:

Bien qu'un principe de base du programme de subventions soit que la DCEA subventionne des projets et non des organismes on ne peut apprécier réellement la portée du programme sans mieux connaître les organismes. A cet effet, il nous a fallu pour fin d'analyse regrouper les organismes en un certain nombre de catégories. Cette typologie est sûrement perfectible mais elle nous a permis, pensons-nous, de présenter de façon parlante un certain nombre de données autrement inexploitables[1].

5.10.1 Répartition selon notre typologie des organismes subventionnés depuis le début du programme.

TABLEAU 34

Types d'organismes subventionnés	N	%
Famille et couple	42	22,6
Familles monoparentales	6	3,2
Mouvements ouvriers et syndicats	13	7,0
Mouvements de promotion spécifique	21	11,3
Organismes et regroupements à caractère coopératif	35	18,8
Comité de citoyens et regroupements communautaires	32	17,2
Conseils régionaux, conseils et services communautaires	16	8,6
Mouvements divers	21	11,3
TOTAL	186	100,00

(1) On trouvera en annexe la liste des organismes déjà subventionnés regroupés selon notre typologie.

TABLEAU 35

5.10.2

COMPARAISON DES ORGANISMES SUBVENTIONNES DEPUIS LE DEBUT DU PROGRAMME AUX ORGANISMES SUBVENTIONNES POUR LES CYCLES DE MARS'75 ET SEPTEMBRE'75

Types d'organismes subventionnés	Ensemble des organismes déjà subventionnés		Organismes subventionnés - cycles mars'75 et septembre'75	
	N	%	N	%
Famille et couple	42	22,6	21	25,0
Familles monoparentales	6	3,2	5	6,0
Mouvements ouvriers et syndicats	13	7,0	9	10,7
Mouvements de promotion spécifique	21	11,3	12	14,3
Organismes et regroupements à caractère coopératif	35	18,8	15	17,8
Comités de citoyens et regroupements communautaires	32	17,2	14	16,7
Conseils régionaux, conseils et services communautaires	16	8,6	1	1,2
Mouvements divers	21	11,3	7	8,3
TOTAL	186	100,0	84	100,0

On constate à l'étude du tableau 35 une certaine évolution du type d'organismes faisant ou ayant déjà fait affaire avec la DCFA. Ainsi il est intéressant de constater que:

- 50% des organismes du type famille et couple ont demandé ou redemandé une subvention pour un projet à l'occasion des cycles de mars et septembre 1975: 83% des organismes de type familles monoparentales ont demandé ou renouvelé une demande de subvention; il en est ainsi de 69% des mouvements ouvriers et syndicats, de 57% des mouvements dits de promotion spécifique, de 40% des organismes coopératifs ou des comités de citoyens.

- les deux derniers types d'organismes (conseils régionaux et services communautaires ainsi que les mouvements "divers") ont présenté moins de projets et ont reçu moins de subventions pour les cycles de mars et septembre 1975. L'analyse révèle que cela est largement attribuable à une modification des critères de spécification des organismes susceptibles de recevoir une subvention et au caractère très épisodique des activités éducatives dans certains de ces organismes.

- que certains types d'organismes semblent avoir besoin ou sollicitent le concours soutenu du programme de subventions (familles monoparentales, mouvements ouvriers,et syndicats, mouvements de promotion spécifique) tandis que d'autres organisent au cours d'une année qu'une activité de formation nécessitant le concours du programme.

TABLEAU 36

5.10.3

NOMBRE DE PROJETS PAR ORGANISME

(cycles mars & septembre 1975)

	N. d'organismes	%
Un projet seulement	48	64,0
Deux projets seulement	12	16,0
Trois projets seulement	2	2,6
Quatre projets seulement	5	6,7
Cinq projets seulement	3	4,0
Six projets ou plus	5	6,7
TOTAL	75	100,0

Une bonne majorité des organismes ne présentent qu'un seul projet.

TABLEAU 37

5.10.4

NIVEAUX D'INTERVENTION DE L'ORGANISME

Niveaux	N	%
Local seulement	30	35,7
Régional seulement	29	34,5
Provincial seulement	12	14,3
Local et régional	8	9,5
Régional et provincial	3	3,6
Autres	2	2,4
TOTAL	84	100,00

On constate que les niveaux d'intervention des organismes sont pour les trois quarts des organismes aux niveaux local et régional. Nous avions constaté la même chose au niveau des projets.

TABLEAU 38

5.10.5

TYPES D'ORGANISMES ET NIVEAU D'INTERVENTION DE L'ORGANISME DANS SON OU SES PROJETS

(Organismes subventionnés en mars à septembre 1975)

	Niveau local seulement		Niveau régional seulement		Niveau provincial seulement		Local régional		Régional provincial		Autres	
Types d'organismes	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Famille et couple	5	16,7	9	31,0	3	25,0	3	37,5	1	33,3	-	-
Familles monoparentales	2	6,6	2	6,9	-	-	1	12,5	-	-	-	-
Mouvements ouvriers et syndicats	-	-	4	13,8	2	16,6	-	-	2	66,6	1	50,0
Mouvements de promotion spécifique	5	16,7	4	13,8	2	16,6	1	12,5	-	-	-	-
Organismes et regroupements à caractère coopératif	6	20,0	4	13,8	2	16,6	3	37,5	-	-	-	-
Comités de citoyens et regroupements communautaires	11	36,7	2	6,9	-	-	-	-	-	-	1	50,0
Conseils régionaux, conseils et services communautaires	-	-	1	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements divers	1	3,3	3	10,3	3	25,0	-	-	-	-	-	-
TOTAL	30	100,0	29	100,0	12	99,8	8	100,0	3	99,9	2	100,0

Nous constatons sensiblement la même chose que lorsque nous avons comparé les thèmes des projets au niveau d'intervention.

TABLEAU 39

5.20.6

NOMBRE DE PROJETS SELON LE TYPE D'ORGANISME ET L'ECHELLE DE COUT DES PROJETS

	moins de $1 000.		$1 000. et moins de $3 000.		$3 000. et moins de $5 000.		$5 000. et moins de $10 000.		$10 000. et plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Famille et couple	11	40,7	12	19,7	7	19,4	3	11,5	3	17,6
Familles monoparentales	2	7,4	3	4,9	2	5,6	3	11,5	-	-
Mouvements ouvriers et syndicats	2	7,4	16	26,2	9	25,0	8	30,8	8	45,1
Mouvements de promotion spécifique	1	3,7	5	8,2	5	13,9	1	3,9	4	25,5
Organismes et regroupements à caractère coopératif	6	22,2	9	14,8	5	13,9	1	3,9	-	-
Comités de citoyens et regroupements communautaires	-	-	3	4,9	5	13,9	7	26,9	1	5,9
Conseils régionaux, conseils et services communautaires	1	3,7	-	-	-	-	-	-	1	5,9
Mouvements divers	4	14,8	13	21,3	3	8,3	3	11,5	-	-
TOTAL	27	99,9	61	100,0	36	100,0	26	100,0	17	100,0

On constate d'abord à la lecture du tableau 39 que 40% des projets de moins de $1 000. sont présentés par les organismes de type "famille et couple" tandis que 45% des projets de $10 000. ou plus sont présentés par des organismes de type "mouvements ouvriers et syndicats". Par ailleurs, les projets de $10 000. et plus présentés par ce type d'organismes ne représentent que 18% des projets présentés par ces mêmes organismes.

- 23 projets sur un total de 36 projets sont de moins de $3 000. pour les organismes de type "famille et couple"
- 15 projets sur un total de 21 projets sont de moins de $3 000. pour les organismes de type "organismes et regroupements à caractère coopératif"
- 17 projets sur un total de 23 projets sont également de moins de $3 000. pour les organismes classifiés "mouvements divers".

6.0 Modalités d'évaluation du programme

6.1 Evaluation du programme par la DGEA:

Périodiquement, depuis 1974, la DGEA évalue le fonctionnement du programme. Cela a été fait dans le mode verbal ou écrit. De façon plus systématique cependant, la DGEA a entrepris en février 1976 d'évaluer l'ensemble du programme à cause des nombreux problèmes rencontrés durant l'année 1975-76. Elle a mis sur pied un comité de révision du programme dont les travaux seront terminés vers la fin de mars 1976.

Il convient de signaler toutefois que le programme à l'exemple de bien d'autres programmes à la DGEA n'a pas de processus systématique d'évaluation périodique. Il est probable que dans ce cas comme dans d'autres le facteur d'habitude puisse expliquer quelque peu l'absence d'évaluations systématiques. Il me semble toutefois que la cause principale réside dans le fait que ce programme comme la plupart des programmes de la formation dite du "citoyen" ne dispose pas d'un cadre de référence plus englobant que pourrait être une politique d'éducation populaire mieux articulée poursuivant des objectifs qui s'incarnent dans des structures et des programmes et des objectifs d'orientation qui sont communs à l'ensemble des programmes: orientation vers les milieux défavorisés, orientation pédagogique, orientation des contenus et des approches, etc. Il me semble qu'il serait plus facile alors de dégager une problématique d'évaluation efficace. Enfin un facteur non négligeable me semble résider dans le fait que l'on considère souvent l'évaluation systématique comme un travail de recherche alors qu'elle devrait être une activité normale de toute organisation, service ou secteur au moins

une fois l'an. Il y a peut-être sous-jacent à cette attitude la confusion entre le processus et le produit physique fini que constitue un document écrit "chromé" souvent associé à une évaluation. Le document écrit n'est d'ailleurs pas toujours nécessaire. Le problème est davantage de stocker l'information ailleurs que dans les cerveaux plutôt que de produire de grosses publications.

6.2 Modalités d'évaluation par les OVEP de leurs activités:

Il faut d'abord rappeler qu'en vertu des règlements du programme les organismes sont tenus de remettre à la DGEA une évaluation terminale.

Selon l'évaluation de Laurent Denis, les rapports remis sont d'inégales valeurs. Les organismes de services et les gros organismes apporteraient généralement peu de soins à leur évaluation tandis que les petits organismes produisent souvent de bonnes évaluations.

Malgré cette bonne volonté de plusieurs organismes il semble que l'évaluation écrite constitue une sérieuse difficulté pour la plupart des organismes. L'approche culturelle qui les satisferait le mieux serait le contact direct entre les responsables de la DGEA et l'organisme et de préférence sur place de façon à ce que plusieurs personnes impliquées dans le projet puissent participer à cette évaluation.

Les besoins que veulent satisfaire les organismes pour une rencontre face à face sont:

- d'abord d'informer la DGEA de ce qu'ils font avec probablement comme objectifs de mieux assurer la continuité de leurs projets.

- ensuite de faire le point sur leurs projets en cours de réalisation ou à la fin, d'évaluer les difficultés, etc.

Ce dernier besoin latent chez la plupart des petits organismes est exprimé beaucoup moins souvent tant est lourd le climat de méfiance entre la DGEA et les organismes. Toutefois, il est évident que le développement de la qualité des projets des organismes passe principalement par l'aide aux organismes dans leur évaluation. La DGEA devra trouver des moyens pour rendre possible cette aide aux organismes. Un des premiers principes d'une éventuelle politique d'aide serait de maximiser toutes les formes d'aide mettant à profit les relations face à face et sur place tant les organismes se sentent perdus dans notre culture bureaucratique.

7.0 Modalités de collaboration avec d'autres programmes ou services

Le programme prévoit une collaboration des services offerts aux adultes (Seapac, Multi-Média, éducation populaire) dans chaque région pour aider les organismes dans la formulation, la réalisation et l'évaluation de leurs projets. L'initiative de cette collaboration au niveau régional a été laissée à la bonne volonté et à la capacité des instances et des organismes de chaque région. On ne peut pas dire, mis à part quelques cas, qu'elle ait donné lieu à des résultats particulièrement intéressants.

Au niveau provincial, les appuis les plus substantiels au programme ont été donnés par le SEP sous forme de collaborations épisodiques.

Dans une perspective de développement, la collaboration d'autres services est un outil indispensable d'amélioration des objectifs poursuivis par le programme même s'il est délicat d'organiser par les temps qui courent une relation de confiance entre organismes et réseaux publics. On ne saurait en effet imaginer que le programme puisse s'organiser un réseau d'aide qui lui soit propre compte tenu des ressources dont la DGEA dispose actuellement.

8.0 Problèmes de développement identifiés

Pour faire la révision du programme, le Comité de révision du programme a dû établir son diagnostic des problèmes. Il m'a semblé que le mieux était de transmettre les principaux points de cette évaluation.

8.1 Le programme de subventions est un programme à conflit et il se politise.

8.2 Les mécanismes de participation avancés dans le passé se sont avérés inadéquats. Le Ministère veut associer les organismes aux décisions. Les organismes ne veulent pas être associés aux décisions et en plus ils refusent de parler de toute forme d'association à la gestion du programme tant que les budgets ne seront pas haussés.

8.3 Il faut mieux équilibrer le partage des ressources entre projets locaux et régionaux et projets d'envergure provinciale.

8.4 Il faut revenir aux premières intentions du programme et baser la gestion du programme sur la valeur des projets éducatifs et non sur les organismes.

8.5 La performance administrative du Ministère, une fois les projets acceptés, doit être sérieusement améliorée pour dégager les argents. C'est le point sur lequel la DGEA a le plus immédiatement emprise.

8.6 Il faut établir des priorités répartissant l'argent en cours d'année, entre les régions et pour déclarer des projets admissibles.

8.7 Il faut travailler le problème de l'évaluation dans la perspective d'un meilleur encadrement provincial du programme.

8.8 La DGEA ne devrait pas se poser le problème du financement de la formation ou du fonctionnement pas plus qu'elle ne se pose le problème de l'organisme. La DGEA finance des projets éducatifs tels que déclarés admissibles au programme.

8.9 Il faut maintenir le financement de la pension; c'est une question d'accessibilité.

8.10 Il faut maintenir au moins deux cycles d'acceptation de projets pour des raisons d'étalement de l'engagement et pour donner une chance aux organismes.

8.11 Dans la mesure du possible, laisser aux régions qui le veulent le soin de s'autogérer.

8.12 Les critères doivent être les mêmes durant toute l'année.

8.13 Le principe du contrôle doit être maintenu. Il faut mieux identifier ce sur quoi il doit porter en égard non aux craintes de tous et chacun mais aux caractéristiques internes au programme. Dans cette

perspective, il faut valoriser et chercher à développer des modèles de contrôle et d'évaluation plus consentis des organismes plutôt qu'imposés.

8.14 Le programme mérite d'être mieux encadré au niveau provincial et la DGEA devrait tout mettre en oeuvre pour maintenir la gestion du programme au niveau de la DGEA.

8.15 Ce programme est fondamentalement sain malgré ses difficultés de fonctionnement. Il doit être maintenu dans ses grands principes et même davantage développé.

Annexe no: I

Montréal, le 29 octobre 1975

M. Pierre Martin, sous-ministre
Ministère de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Monsieur le sous-ministre,

Suite à la réponse, datée du 26 septembre, à notre lettre du 19 août informant la DGEA de la réaction des organismes volontaires d'éducation populaire à son nouveau programme de financement, le comité d'action a convoqué une assemblée générale de ces organismes. Cette assemblée s'est tenue à Québec vendredi dernier, le 24 octobre. Elle a réuni environ quatre-vingts personnes, représentant plus d'une centaine d'organismes répartis à travers le Québec: Saguenay-Lac St-Jean, Hull, Québec, Sherbrooke, Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan, Drummondville, Granby, etc. L'assemblée a donné mandat au comité d'action de faire valoir les revendications qui suivent.

1. Les organismes ont reconnu le comité d'action comme le seul interlocuteur autorisé auprès des pouvoirs publics pour tout ce qui a trait au financement des groupes d'éducation populaire; le comité agit dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par leur assemblée générale.

Si cette résolution n'exclut pas les communications directes entre la DGEA et les organismes individuels pour ce qui touche à la clarification de leurs demandes spécifiques, elle établit toutefois que c'est au comité d'action, et à lui seul, que doivent être adressées toutes demandes de commentaires, d'avis, de propositions concernant la politique et le programme de financement de la DGEA. D'autre part, seul le comité d'action est autorisé à faire des représentations auprès du ministère de l'Education sur ces sujets, au nom des organismes.

2. L'assemblée générale des organismes continue d'exiger une hausse du budget alloué à l'éducation populaire dans les organismes volontaires. Cette hausse a été refusée dans la lettre de M. Pelletier, en date du 26 septembre, et nous nous opposons avec force à cette fin de non-recevoir.

...2

Les besoins seront de plus de $2,000,000. et le montant disponible reste à $600,000. Si l'on considère que l'année a été amputée du tiers, la session de printemps ayant été annulée, l'on en vient à la conclusion effarante que le ministère aura refusé de financer plus des trois-quarts des activités d'éducation populaire dans les organismes volontaires, pour l'année 75-76.

Nous dénonçons énergiquement cette situation et exigeons que le ministère réponde aux attentes qu'il a lui-même créées par son programme, en finançant intégralement tous les projets d'éducation populaire qui lui ont été présentés pour la session d'automne. Nous exigeons également que la hausse du budget soit suffisante pour répondre aux besoins des projets de la dernière session de '75-'76 et que le budget futur de la DGEA à ce poste soit établi de façon à répondre adéquatement aux besoins qui continueront de croître dans ce domaine.

3. Les organismes considèrent comme un net recul l'abolition de fait du comité d'étude des projets. Le CEP représentait un minimum de participation, un pâle reflet de ce que demandaient les organismes au moment où il a été mis sur pied. Pourtant, ce timide pas en avant est effacé et le ministère retourne en arrière en décidant unilatéralement de l'admissibilité des projets (sur quelle base?) et en imposant des critères plus rigides encore que ceux dénoncés par les organismes à la réunion du 15 août. Il s'agit là d'une régression considérable qui met en évidence la contradiction entre le discours du ministère qui prétend vouloir rendre les organismes d'éducation populaire "participants aux décisions qui les concernent" * et la réalité de sa pratique.

Nous exigeons par conséquent que le comité d'étude des projets soit convoqué et remplisse les fonctions qui lui avaient été attribuées pour le programme 1974-75 pour la session d'hiver 1975-76.

4. Les organismes réitèrent leurs revendications d'août en ce qui a trait à la limite de quatre mois imposée pour les projets, aux frais de pension pour l'avant-projet et l'évaluation de même que le 10% d'animation, et au respect des délais dans l'attribution des subventions. Les deux premiers points sont, eux aussi, de nets reculs par rapport à la situation de 1974-75. Plutôt que de favoriser l'éducation populaire, la limite de quatre mois se trouve à la réduire à des activités mineures, sans suite, impossibles à planifier. L'élimination des frais de pension pour ces deux temps limite les possibilités

* Programme de subvention de la DGEA, art. 1, administration du programme.

...3

de préparation adéquate et d'évaluation de l'activité, évaluation que le ministère dit reconnaître comme extrêmement importante (art. 4-2 du programme).

Pour ce qui est des délais de paiement, les organismes considéreraient comme un progrès le respect du délai de 2½ mois que la DGEA dit nécessaire à l'acheminement des chèques: les délais actuels varient entre six mois et plus d'un an, ce qui est tout à fait aberrant quand on songe aux difficultés financières ainsi créées. L'hypothèse de paiement par les commissions scolaires a été rejeté par les organismes lors de la réunion du 15 août et de nouveau, le 24 octobre; nous voyons dans cette mesure l'addition d'un intermédiaire qui augmente les possibilités de délais et surtout de contrôle sur le contenu des activités, contrôle qui doit être exercé uniquement par les organismes eux-mêmes.

5. La date limite de présentation des projets a été reportée au 14 novembre; elle devrait, à notre avis, être reportée de deux semaines de plus, soit au 1er décembre, étant donné les délais de la première session et la grève des postes. De plus, les organismes demandent que soit transmise au comité d'action la liste des projets présentés et des montants demandés et engagés, de même que des dates de présentation et d'engagement.

Ces revendications sont transmises directement à vous, monsieur le sous-ministre, plutôt qu'au directeur général de la DGEA. Nous nous rendons compte, en effet, que le dossier a une incidence politique à votre ministère et que les décisions à prendre relèvent de votre compétence. Les négociations du 24 avril dernier de même que la réunion du 15 août ont démontré le futilité d'efforts mis à d'autres niveaux et le temps considérable perdu à vouloir passer par des intermédiaires. Nous considérons qu'il nous faut maintenant traiter directement avec ceux-là qui peuvent prendre les décisions qui s'imposent.

Les organismes nous ont mandatés pour faire valoir ces points et régler ces questions de façon définitive. Les pourparlers durent déjà depuis plus de deux ans et ce sont les activités éducatives des organismes qui en souffrent. Une telle situation ne peut plus durer et l'assemblée générale de vendredi dernier a exprimé clairement et avec force son exaspération, invitant à des mesures plus radicales en cas d'échec auprès de votre ministère. Elle est prête à se réunir à nouveau pour prendre ces mesures si des réponses favorables ne sont pas obtenues d'ici le 21 novembre.

Dans l'intervalle, le comité d'action est disposé à vous rencontrer pour trouver rapidement des solutions acceptables pour permettre enfin la viabilité réelle de l'éducation populaire dans les

.../4

organismes volontaires.

Veuillez accepter, monsieur le sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comité d'action,

Robert Guimond

par Robert Guimond.

115, rue Carillon,
Hull.

c.c. M. Louis Pelletier,
Directeur général, D.G.E.A.

Organismes volontaires d'éducation populaire

Médias d'information.

'76 JAN 9 ... 3 53

ANNEXE NO: II

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
... QUÉBEC G1R 5A5

Québec, le 5 janvier 1976.

Monsieur Robert Guimond
Comité d'action
115, rue Carillon
HULL.

Monsieur,

Tel qu'entendu lors de notre rencontre du 25 novembre et pour faire suite aux conversations téléphoniques que nous avons eues depuis, il me fait plaisir de confirmer par écrit les points sur lesquels le ministre responsable a donné son accord.

1. Le Comité d'action des OVEP.

Le Comité d'action des OVEP, que vous présidez, sera considéré comme l'interlocuteur habituel du MEQ dans l'examen des problèmes relatifs au programme de subventions aux OVEP.

Le Comité d'action n'est pas la version 1975/76 du CEP (Comité d'étude des projets) de 1974/75: la DGEA continue à assumer l'administration du programme actuel de subventions aux OVEP compte tenu du fait qu'il n'a pas été possible, jusqu'à maintenant, de nous entendre sur la triple responsabilité de l'organisme de gestion participative que devrait constituer le CEP, à notre point de vue.

2. Les objets des travaux du Comité d'action.

Le Comité d'action sera appelé à apporter son concours à la DGEA dans le cadre des travaux suivants:

..2

Est-ce que les dépenses seront assumées par le M.E.Q.

Nous ci-moins jusqu'ici dont un ... ministre

2.1 l'orientation générale du programme de subventions aux OVEP et les étapes réalistes de son développement, s'il doit être maintenu;

2.2 l'examen des procédures administratives actuelles en vigueur afin de les rendre plus satisfaisantes pour les organismes et pour le gouvernement;

2.3 l'étude de critères appropriés pour assister d'une façon encore plus équitable les organismes bénéficiaires des subventions de l'Etat, en prenant pour acquis que les organismes les moins bien nantis doivent recevoir une attention plus grande.

3. Estimation des besoins/requêtes de crédits plus substantiels.

Les besoins dans le domaine de l'éducation populaire sont importants et les crédits disponibles à cette fin apparaîtront toujours limités.

En tout état de cause, pour l'année 1975/76, je vous informe qu'il n'est pas possible d'obtenir de crédits supplémentaires quelles que soient les pressions qui s'exercent sur nous à cet effet.

La conjoncture nous oblige donc, d'une part, à mieux identifier les besoins essentiels à combler et, d'autre part, à établir des critères encore plus équitables de répartition des ressources de l'Etat.

Le Comité d'action doit donc examiner le problème global dans cette perspective.

..3

4. Relations avec la DGEA.

J'ai fait savoir au directeur général de l'éducation des adultes, monsieur Louis Pelletier, que le Comité d'action constituerait pour lui l'organisme avec lequel il aura à travailler habituellement au cours des mois qui viennent. Il doit d'ailleurs entrer en communication avec vous à ce sujet.

Le ministre et moi-même continuons à recevoir des télégrammes, des lettres, des résolutions etc... dénonçant un aspect ou l'autre du programme actuel de subventions du MEQ aux OVEP, réclamant des augmentations de crédits pour la présente année fiscale, indiquant les crédits budgétaires qui seraient nécessaires pour l'année 1976/77 etc...

Pour ma part, tout en reconnaissant aux organismes le droit de faire valoir leur point de vue auprès du Ministère, je crois qu'il conviendrait que le Comité d'action, de concert avec la DGEA, reçoive dorénavant ces requêtes de manière à en faire l'examen dans la perspective du mandat qui lui est confié.

Espérant que cette lettre correspond assez fidèlement à ce que nous avons convenu, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleurs souhaits pour la nouvelle année.

Pierre Martin
sous-ministre

ANNEXE No III

Typologie des organismes subventionnés (OVEP)

Classification provisoire

1) Famille et couple:

AP- 8 Centre de planification familiale (Service social familial)

AP-20 Fédération nationale des services de préparation au mariage

AP-29 Service d'orientation des foyers National

AP-30 S.P.M. de Montreal

AP-32 Séréna

AP-40 Centre de consultation conjugale du Québec

AP-42 Service d'orientation des foyers de Montréal

AP-49 Organismes familiaux associés du Québec

AP-53 Centre d'animation familiale de l'Outaouais

AP-56 FAVIC

AP-64 Services familiaux Etienne-Pernet

AP- 71 Séréna régional Trois-Rivières-Mauricie

AP- 72 Service d'animation et de préparation au mariage

AP- 74 S.O.F. Thetford-Mines

AP- 78 Centre d'action familiale Inc.

AP- 82 Séréna Saguenay Lac St-Jean

AP- 88 S.P.M. Drummondville

AP- 94 Séréna Sherbrooke

AP- 95 S.P.M. Joliette

AP- 98 S.P.M. Hull

AP-101 Séréna Bas St-Laurent

AP-107 Centre d'entraide familiale de Trois-Rivières

AP-112 S.P.M. Wrightville

AP-116 Office diocésain de la famille de Trois-Rivières

AP-124 S.O.F. Rimouski

AP-126 S.P.M. St-Hyacinthe

AP-127 S.P.M. Trois-Rivières

AP-128 S.O.F. La Pocatière

AP-129 S.O.F. St-Hyacinthe

AP-131 Fédération de la famille (Québec)

AP-132 Mouvement familial Saguenay Lac St-Jean

AP-134 Office de pastorale familiale (Québec)

AP-135 Office de l'éducation chrétienne de Gaspé

AP-137 Service de l'aide aux couples Gatineau

AP-138 Service diocésain à la famille St-Hyacinthe

AP-141 S.O.F. Québec

AP-152 S.O.F. Jonquière

AP-153 S.P.M. Victoriaville

AP-164 S.P.M. Chicoutimi

AP-165 S.P.M. La Pocatière

AP-166 Corporation régionale du S.P.M. de l'Estrie

AP-178 Pastorale familiale Saguenay Lac St-Jean

2) Familles monoparentales:

AP- 79 Associations des familles monoparentales de l'Estrie

AP-125 Séparé Divorce Service

AP-139 Cercle de l'Amitié

AP-170 Carrefour F.M. Québec

AP-171 Carrefour des associations de fam. les monoparentales Québec

AP-186 Rendez-vous Sherbrooke

3) Mouvements ouvriers et syndicaux:

AP- 10 C.S.N.

AP- 26 Jeunesse ouvrière chrétienne

AP- 28 F.T.Q.

AP- 31 Union des producteurs agricoles

AP- 47 C.S.D.

AP- 50 Mouvements des travailleurs chrétiens

AP- 63 La coopérative des taxis de Montréal

AP-114 Fédération régionale des accidentés de travail du Nord-Ouest

AP-119 Conférence internationale de solidarité ouvrière

AP-133 U.P.A. Québec

AP-143 U.P.A. Mauricie

AP-175 U.P.A. Côte-Nord

AP-185 Métallurgistes Unis d'Amérique

4) Mouvements de promotion spécifiques:

AP- 4 Association féminine d'éducation et d'action sociale

AP- 18 Fédération des femmes du Québec

AP- 38 Alliance des Métis et des Indiens "Non statués du Québec"

AP- 68 Amitié, Service, Troisième Age (ASTA)

AP- 73 AFEAS Lac St-Jean

AP- 76 Club Tournesol

AP- 87 AFEAS St-Etienne des Grès

AP- 92 Cercle des fermière du Québec

AP- 99 AFEAS Nicolet

AP-122 Regroupement des personnes agées (Régionale St-François)

AP-136 Comité de parents de Villeray

AP-151 Comité d'école Ste-Catherine Laboure

AP-155 AFEAS Rimouski

AP-162 Mouvement des femmes chrétiennes d'Arvida

AP-163 Mouvement des femmes chrétiennes de Montréal

AP-167 Collectivité de santé des femmes de Montréal

AP-168 AFEAS Côte-Nord

AP-179 Sercovie Inc.

AP-180 Comité de la promotion féminine

AP-183 Comité de parents CSR Lapointe

AP-184 Fédération 19A des cercles de fermières

5) Organismes de services et regroupements à caractère coopératif:

AP- 1 Association coopérative d'économie familiale de Montréal

AP- 24 Institut coopératif Desjardins

AP- 37 Fédération des caisses d'établissement du Québec

AP- 45 Fédération des ACEF du Québec

AP- 48 Fédération des caisses d'économie du Québec

AP- 55 Secrétariat permanent des comptoirs alimentaires

AP- 57 ACEF de Québec

AP- 59 ACEF du Nord-Ouest

AP- 60 ACEF du Centre du Québec (Shawinigan)

AP- 69 Table de consommation de Hochelaga-Maisonneuve

AP- 70 Club des consommateurs de St-Michel

AP- 84 Club coopératif de consommation de Valleyfield

AP- 85 Le coopérateur

AP- 91 ACEF de Granby

AP- 96 Comité de consommation de Villeray

AP-100 ACEF Lanaudière

AP-107 Garage coopératif populaire de Longueuil

AP-110 ACEF Rive-Sud

AP-111 Service funéraire coopératif de Drummond

AP-113 Club coopératif de consommation Centre-Sud

AP-115 Jardin communautaire de Laval

AP-117 ACEF Estrie

AP-118 ACEF Outaouais

AP-121 Club coopératif de consommation Lafontaine

AP-146 ACEF de Drummondville

AP-149 Club coopératif de consommation de Maisonneuve

AP-150 Club coopératif de consommation de St-Edouard

AP-154 Service d'aide et d information au consommateur

AP-158 Club coopératif de consommation Mégantic (Compton)

AP-159 Club coopératif de consommation de Mistassini

AP-160 Club coopératif de consommation Lac St-Charles

AP-161 Association des consommateurs du Canada

AP-174 Conseil des coopératives de l'Outaouais

AP-181 Association coopérative féminine

AP-182 Club coopératif de consommation St-Sauveur

6) Comités de citoyens et regroupements communautaires:

AP- 25 Institut de formation sociale (I.F.S.)

AP- 44 Centre de formation populaire (C.F.P.)

AP- 46 Centre d'animation de culture ouvrière (CACO)

AP- 51 La ligue des droits de l'homme

AP- 54 Regroupement des comités de citoyens de Hull

AP- 58 Centre populaire de formation de Lévis

AP- 61 Comité social Centre-Sud

AP- 62 Clinique l'Odyssée Inc.

AP- 66 Comité de développement Saint-Elie

AP- 77 Association pour la défense des droits sociaux Centre-Sud

AP- 80 Association des locataires de Longueuil

AP- 81 Comité de logement du quartier St-Louis

AP- 83 Le troisième oeil

AP- 86 Réseau communautaire Abitibi-Témiscamingue

AP- 89 Comité d'entraide de la région de St-Eustache

AP- 90 Action-Rénovation

AP- 93 Action communautaire du centre de Sherbrooke (ACCENTS)

AP-104 Carrefour de culture populaire

AP-105 Association des habitations Adélard Dugré

AP-106 Comité de services et d'action sociale Joliette

AP-108 Fédération des mouvements populaires Sorel

AP-109 Centre Landry

AP-120 Communication Intermédia Sherbrooke

AP-123 Comité régional des paroisses marginales Abitibi

AP-130 Comité de liaisons des garderies populaires

AP-140 Table ronde sur l'éducation populaire Outaouais

AP-145 Coopérative d'éducation populaire d'Olier

AP-147 Association pour la défense des droits sociaux St-Henri

AP-156 Centre coopératif de recherche en politique sociale

AP-157 Conseil du développement des média communautaires

AP-176 Journal de la Basse-Ville

AP-177 La Ligolec

7) Conseils régionaux, conseils et services communautaires

AP- 11 Conseil régional de développement du centre du Québec

AP- 12 Conseil régional de développement Lanaudière

AP- 13 Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois

AP- 14 Conseil d'aménagement de la Côte-Nord

AP- 15 Conseil régional de développement de l'est du Québec

AP- 16 Conseil économique régional des Cantons de l'Est

AP- 17 Conseil de développement social du Montréal Métropolitain

AP- 33 Conseil économique régional de l'Outaouais

AP- 34 Conseil régional de développement de la Côte-Nord

AP- 36 Conseils régionaux de développement associés du Québec

AP- 39 Conseil de bien-être du Québec

AP- 41 Conseil de développement social Lanaudière

AP- 43 Conseil régional de développement 6-C

AP- 52 Le conseil du tourisme de l'Outaouais (C.T.O.)

AP-172 Centre d'accueil Domrémy de Forestville

AP-173 Centre local de services communautaires

8) Mouvements divers:

AP- 2 Association des étudiants adultes

AP- 3 Association de paralysie cérébrale

AP- 5 Camp Marie-Victorin

AP- 6 Centre musical Cammac

AP- 7 Centre Monchanin

AP- 9 Cercles des jeunes naturalistes

AP- 19 Fédération des jeunes chambres du Canada-Français

AP- 21 Fédération québécoise pour l'habitation, l'urbanisme

AP- 22 Frontier College

AP- 23 Hebdos du Canada-Français

AP- 27 Jeunesse rurale catholique (J.R.C.)

AP- 35 Animation liturgique par l'expression et la communication (ALPEC)

AP- 65 Secrétariat Québec - Amérique Latine

AP- 67 Office de catéchèse du Québec

AP- 75 Conseil régional de pastorale Thetford-Mines

AP- 97 Service des loisirs de Cap-Rouge

AP-102 Société Saint-Vincent de Paul Trois-Rivières

AP-142 Société nationale des Québécois Ste-Jovite

AP-144 Société nationale des Québécois de Shefford

AP-148 Office diocésain d'éducation

AP-169 Association des scouts du Canada (District Estrie)